

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1910.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1910 s'élève à	fr. 185,461,994 19
Les crédits votés pour 1909 montent à	178,057,751 31
Soit, pour 1910, une augmentation de	fr. 7,404,242 88

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1910	fr. 16,393,580 76
— alloué pour 1909	16,219,301 16
AUGMENTATION.	fr. 174,279 60

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 5,281,200 francs émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1908, soit $\frac{5,281,200 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 174,279 \text{ } 60.$

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1910	fr. 84,262,202 70
— alloué pour 1909	81,694,459 50
AUGMENTATION.	fr. 2,567,743 20

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 77,810,400 francs émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1908, soit $\frac{77,810,400 \times 3.30}{100} = \text{fr. } 2,567,743 \text{ } 20.$

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Dette à 3 % (3^e série).*

Crédit demandé pour 1910	fr.	8,436,067	20
— alloué pour 1909		8,342,881	80
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	93,185	40

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 2,823,800 francs émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1908, soit $\frac{2,823,800 \times 3.30}{100} =$ fr. 93,185 40.

ART. 8. — *Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	8,225	89
— alloué pour 1909.		7,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	725	89

Cette augmentation représente le montant des intérêts annuels à 3 % de la somme de fr. 24,196 30, restant à payer à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas sur la somme de 40,000 francs qui avait été retenue sur le prix de rachat de sa concession, conformément à l'article 7 de la convention du 7 mai 1908 approuvée par la loi du 24 décembre suivant.

ART. 9. — *Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1910	fr.	11,000,000	»
— alloué pour 1909		7,500,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,500,000	»

proposée pour mettre le crédit en rapport avec les faits de l'exercice 1909 et les prévisions pour l'exercice 1910.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16 à 27. — *Annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités portées aux articles 16 à 27 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1909, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de fr. 2,972 50.

ART. 28. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	3,470,000	»
— alloué pour 1909		3,260,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	210,000	»

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

ART. 30. — *Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	5,447	62
— alloué pour 1909		11,164	58
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	5,716	96

Le terme de la concession téléphonique de Namur était fixé au 22 juin 1910; il s'ensuit que l'annuité afférente à cette concession, soit fr. 10,868 17, est réduite pour l'année 1910 à fr. 5,151.21, d'où une diminution de fr. 5,716 96.

ART. 34, litt. a. — *Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)*

Crédit demandé pour 1910	fr.	300,000	»
— alloué pour 1909		177,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	123,000	»

Cette augmentation résulte, d'une part, des frais occasionnés par le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

renouvellement des feuilles de coupons de diverses catégories de titres ainsi que par la création d'obligations au porteur de la Dette publique, et, d'autre part, de l'élévation du taux moyen du change sur Paris:

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 36. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	16,517,474	»
— alloué pour 1909		16,065,474	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	452,000	»

Le tableau qui fait l'objet de l'annexe n° 2 indique les sommes nécessaires en 1910 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. Il fait en outre ressortir la décomposition, par nature de pensions, de l'augmentation proposée.

ART. 37. — *Pensions mises à charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	7,357 60
— alloué pour 1909.		8,304 35
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	946 75

résultant de l'extinction de deux pensions.

ART. 38. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	5,272,000	»
— alloué pour 1909		4,985,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	287,000	»

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour deux cinquièmes; ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1910 est fixé à la somme de cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs dix-neuf centimes (fr. 185,461,994 19), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld op de som van honderd vijf en tachtig millioen vier honderd een en zestig duizend negen honderd vier en negentig frank negentien centiemen (fr. 185,461,994 19), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 19 October 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1910.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT			TOTAL par chapitre.
		DES CRÉDITS par article.			
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1908.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
			Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I^{er}.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,637 50
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances . . .	•	•	•	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série)	14,511,611 24	391,644 •	1,490,325 52	16,393,580 76
6	— (2 ^e série)	74,446,571 46	2,155,431 •	7,660,200 24	84,262,202 70
7	— (3 ^e série)	7,467,285 •	201,987 •	766,915 20	8,436,067 20
TOTAUX fr.		101,924,458 48	2,748,042 •	9,917,440 96	114,590,841 44
			12,666,382 96		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1910.**

Arti- kelen.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
	EERSTE HOOFDSTUK.		
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.		
	1^e SECTIE.		
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>		
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,408,000 78	5,408,000 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	•	80,657 50
	2^e SECTIE.		
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>		
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	•	123,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden	•	21,164 02
	3^e SECTIE.		
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>		
	§ 1. Kroozen en aflossing.		
5	Schuld aan 5 t. h. (1 ^e reeks)	14,511,611 24	16,393,580 76
6	— (2 ^e reeks)	74,446,571 46	84,262,202 70
7	— (3 ^e reeks)	7,467,285 •	8,436,067 20
	TOTALEN . . . fr.	101,024,458 48	114,590,841 44
		12,666,382 96	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas.	8,225 89	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bous du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	11,000,000 »	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 »	
15	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,550 »	
14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaya-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	146,677,112 59
15	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900 »	
16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725 »	
17	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,675 »	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand	64,940 »	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	54,410 »	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,555 »	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,537 80	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,185 »	

BEGROUPTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t h op de sommen voorloopig ingehouden op den inkooprijds der lijnen van de naamlooze Maatschappijen der spoorwegen van West-Vlaanderen en van Dendermonde naar Sint-Nicolaes	8,225 80	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1909 en 1910 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interessen en kosten der in onloop Schatkistbons (Onbepaald krediet)	11,000,000 "	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 "	
11	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiemateriel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 "	
12	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 "	
15	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,330 "	
14	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Besbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	858,287 69	146,677,112 59
15	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,900 "	
16	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,725 "	
17	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,675 "	
18	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,940 "	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,410 "	
20	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	762,355 "	
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	959,337 50	
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	16,185 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
25	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,345	»
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maëstricht	157,785	»
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,475	»
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	796,760	»
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,285	»
28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,470,000	»
29	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	350,000	»
30	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines	5,447	62
§ 3. Autres charges.			
31	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	39,142	29
32	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	44,135	40
35	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	150,000	»
34	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 300,000	307,500	»
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500		
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
35	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1910 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif)	14,051,000	»
36	Pensions diverses	16,517,474	»
37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	7,357	60
38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	5,272,000	»
39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	364,000	»
			36,391,831 60

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	979,545 *	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maëtricht	157,785 *	
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Entre-Sambre-et-Meuse	152,475 *	
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	796,760 *	
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,528,285 *	
28	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	5,470,000 *	
29	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaarlinstellingen van Brussel	350,000 *	
30	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Namen en van Mechelen	5,447 62	
	§ 5. Andere lasten.		
31	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	39,142 29	
32	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1895)	44,135 40	
35	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuipoort-Yeurne (Onbepaald krediet.)	150,000 *	
34	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, allossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 500,000		307,500 *
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 *		
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
35	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902), er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1905 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1910 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet).	14,051,000 *	
36	Vershillende pensioenen	16,517,474 *	
37	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	7,357 60	56,591,851 60
38	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwyzend personeel der aangenomen lagere scholen	5,272,000 *	
39	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	564,000 *	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
40	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,537,000 " b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 "	1,540,000 "	2,595,050 "
11	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 "	
42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 "	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.			185,461,994 19

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances.

JU L. LIEBAERT.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
40	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,537,000 »	1,540,000 »	
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 »		
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 »	2,593,050 »
42	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 »	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.			185,461,994 19

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 19^{en} October 1909.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
JUL. LIEBAERT.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1908.	FONDS D'AMORTISSEMENT		Total par dette.
				Intérêts de capital amorti au 31 déc. 1908.	Dotations de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1910 et au 1 ^{er} janvier 1911)	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1910)	"	"	"	"
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	"	"	"	"
4	•	Rachat des droits de faanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"	"
A REPORTER. fr.			5,498,990 78	"	"	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	•	•	80,637 50	80,637 50	
123,386 24	123,386 24	•	•	123,386 24	121,499 61	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,840 41	
5,724,178 54	5,724,178 54	•	•	5,724,178 54	5,721,088 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.			
			INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1908.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
			Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1908.	Dotation de l'amortissement		
REPORT.			5,498,900 78	"	"	5,498,900 78
3 ^{me} SECTION.						
Dettes contractées depuis 1830.						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
Dette à 3 %, 1 ^{re} série :						
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 485,720,575 francs en circulation au 31 décembre 1908 (semestres au 1 ^{er} juillet 1910 et au 1 ^{er} janvier 1911)	14,511,611 24	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital émis primitivement de 496,775,175 francs, déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1807	"	1,490,525 52	"	16,303,580 76
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 13,054,800 francs, déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	"	301,044 "	"	
Dette à 3 %, 2 ^e série :						
6	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,481,552,382 22 en circulation au 31 décembre 1908 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1910).	74,446,571 46	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital émis primitivement de fr. 2,553,400,082 22, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1807	"	7,660,200 24	"	84,262,202 70
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 71,847,700 francs, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres).	"	2,155,431 "	"	
Dette à 3 %, 3 ^e série :						
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 248,909,500 francs en circulation au 31 décembre 1908 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1910).	7,467,285 "	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital émis primitivement de 255,638,400 francs, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1807	"	766,915 20	"	8,436,067 30
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 6,728,900 francs, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres).	"	201,867 "	"	
TOTAUX.			101,024,458 48	2,748,042 "	9,917,440 96	114,590,841 44
			12,666,582 96			
A REPORTER.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,724,178 54	5,724,178 54	"	-	5,724,178 54	5,721,968 30	
16,303,580 76	16,210,301 16	174,279 60	-	16,122,617 76	15,007,797 96	
84,262,202 70	81,694,459 50	2,567,743 20	-	79,310,978 40	77,451,727 40	
8,436,067 20	8,342,881 80	93,185 40	-	8,055,755 60	7,957,111 80	
114,816,020 20	111,980,821	2,835,208 20	-	109,211,530 30	106,718,605 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
•	•	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand. (<i>Pour mémoire</i>)
8	•	Intérêts à 5 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Credit non limitatif.</i>)
•	•	Intérêts et débours à payer à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale du chef du service provisoire des actions et des obligations émises par elle, assuré pour compte de l'État (<i>pour mémoire</i>).
		§ 2. Annuités diverses.
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1910 et au 1 ^{er} janvier 1911.)
11	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 15.000,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
12	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,501,169 *
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,668 *
13	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
•	•	Annuité à payer jusqu'en 1965 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas (<i>pour mémoire</i>)
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	•	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	•	Annuités à payer jusqu'en 1940 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
19	•	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	•	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
114,816,020 20	111,980,821 »	2,835,208 20	»	109,211,530 30	106,718,605 46	
»	»	»	»	»	887 67	
8,225 89	7,500 »	725 89	»	19,414 69	37,217 07	
11,000,000 »	7,500,000 »	3,500,000 »	»	7,000,000 »	5,689,801 40	
»	»	»	»	(1) 65,043 98	»	(1) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> n° 232.
300,000 »	300,000 »	»	»	500,000 »	300,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
858,287 60	858,287 60	»	»	858,287 60	858,287 60	
190,900 »	190,900 »	»	»	190,900 »	190,900 »	
»	»	»	»	(2) 256,000 »	»	(2) Crédit alloué par la loi du 24 décem- bre 1908, <i>Moniteur</i> n° 360.
8,725 »	8,175 »	550 »	»	8,850 »	8,300 »	
160,675 »	160,850 »	»	175 »	160,905 »	160,505 »	
64,940 »	64,510 »	430 »	»	65,080 »	64,620 »	
34,410 »	33,810 »	600 »	»	34,195 »	34,130 »	
762,355 »	761,895 »	460 »	»	761,785 »	759,662 50	
959,337 50	958,833 »	502 50	»	959,040 »	958,062 50	
16,185 »	15,680 »	505 »	»	16,175 »	15,647 50	
158,936,237 28	152,597,430 69	6,338,981 59	175 »	120,663,453 66	125,553,083 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . fr.
23	•	Annuités à payer jusqu'en 1906 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse	
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
28	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
29	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1980 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	
30	•	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines	
	•	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. (Pour mémoire.)	
§ 3. Autres charges.			
31	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,504,781 60 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1909 au 12 avril 1910.)	
32	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,471,180 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1909 au 31 août 1910.)	
33	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895	
34	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	300,000
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
138,956,257 28	152,597,450 69	6,358,981 59	176 »	129,063,433 66	125,553,683 79	
979,345 »	978,540 »	805 »	»	978,510 »	978,255 »	
157,785 »	157,440 »	345 »	»	157,050 »	157,645 »	
152,475 »	155,240 »	»	765 »	152,922 50	152,950 »	
796,760 »	797,045 »	»	285 »	797,060 »	797,820 »	
1,528,285 »	1,528,285 »	»	»	1,528,691 »	1,528,803 »	
3,470,000 »	3,260,000 »	210,000 »	»	2,950,000 »	2,647,796 50	
350,000 »	350,000 »	»	»	350,000 »	350,000 »	
5,447 62	11,164 58	»	5,716 96	57,944 95	62,514 79	
»	»	»	»	688,344 74	688,344 74	
39,142 29	39,142 29	»	»	39,142 29	39,505 93	
44,135 40	44,135 40	»	»	44,135 40	44,135 40	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	127,193 06	
507,500 »	184,500 »	123,000 »	»	184,500 »	159,868 95	
146,677,112 59	140,010,922 96	6,673,131 59	6,941 96	137,501,734 54	135,048,514 16	
AUGMENTATION. . . fr.		6,066,189 65				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
55		Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1910 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
Pensions diverses :		
	a.	Ordre de Léopold 9,000 »
	b.	Marine (Militaires de la) 474 »
Pensions ecclésiastiques :		
	c.	Département de la Justice 650,000 »
	d.	— de la Guerre 14,000 »
	e.	Pensions militaires 5,540,000 »
Pensions civiles :		
36	f.	Département des Finances 2,500,000 »
	g.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 3,825,000 »
	h.	— des Sciences et des Arts 1,704,000 »
	i.	— de l'Intérieur et de l'Agriculture 400,000 »
	j.	— des Travaux publics 290,000 »
	k.	— de la Justice 1,120,000 »
	l.	— des Colonies 3,000 »
	m.	— des Affaires Etrangères 120,000 »
	n.	— de la Guerre 110,000 »
	o.	— de l'Industrie et du Travail 100,000 »
	p.	Cour des Comptes 32,000 »
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 100,000 »
37		Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
58		Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (2)
39		Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,031,000	14,031,000	.	.	14,031,000	11,855,104 58	
16,517,474	16,065,474	452,000	.	(¹) 15,591,474	14,756,079 01	(¹) Y compris un crédit de 2,000 francs alloué par la loi du 17 février 1908, <i>Moniteur</i> du 19, n° 30.
7,557 60	8,304 55	.	046 75	15,879 35	13,757 67	
5,272,000	4,985,000	287,000	.	4,701,000	4,355,604 67	(²) Les dépenses imputées sur le crédit de ce article sont recouvrables au profit du Trésor à charge des provinces et des communes respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{4}{5}$.
564,000	564,000	.	.	564,000	564,000	
56,391,851 60	55,653,778 55	738,000	946 75	54,701,553 35	51,540,545 95	
AUGMENTATION. fr.		738,053 25				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA LES develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
40	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,537,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
41	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
42	•	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,540,000	1,540,000	.	.	1,540,000	1,515,434 04	
3,050	3,050	.	.	3,050	2,963 13	
850,000	850,000	.	.	850,000	776,051 09	
2,393,050	2,393,050	.	.	2,393,050	2,294,448 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations.
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
146,677,112 50	140,010,922 96	6,666,189 65	.	137,501,731 54	133,048,314 16	
56,391,851 60	55,655,778 35	738,055 25	.	54,701,353 35	51,540,545 93	
2,395,050	2,395,050	.	.	2,395,050	2,294,448 26	
185,461,994 19	178,057,751 31	7,404,242 88	.	174,596,137 89	166,885,508 55	
AUGMENTATION. . . fr.		7,404,242 88				

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1910.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1902 à 1907.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1909 et celui qui est demandé pour l'exercice 1910.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1908 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1909.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1908.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1902 à 1907.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1902	1903.	1904	1905.	1906.	1907.
CHEMIN DE FER DE						
la Flandre occidentale (<i>Pour mémoire.</i>)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	.	.
Maeseyck	143,118 49	145,617 15	149,308 65	140,769 26	146,765 75	127,193 06
CHEMINS DE FER VICINAUX — Section d'Ostende-Middelkerke	7,709 65	8,963 75	8,809 67	»	.	»
TOTAUX fr.	150,828 12	154,580 90	158,118 32	140,769 26	146,765 75	127,193 06

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

PENSIONS DIVERSES (Art. 36 du Budget).

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1909.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1910.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Ordre de Léopold	9,000	"	9,000	"	"	"
Marine (militaires de la).	"	474	"	474	"	"
Ecclesiastiques {	Département de la Justice	570,000	"	650,000	"	80,000
	— de la Guerre	12,000	"	14,000	"	2,000
Militaires.	5,540,000	"	5,540,000	"	"	"
Civiles {	Département des Finances	2,500,000	"	2,500,000	"	"
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,547,000	"	5,825,000	"	278,000
	— des Sciences et des Arts	1,670,000	"	1,704,000	"	34,000
	— de l'Intérieur et de l'Agriculture	390,000	"	400,000	"	10,000
	— des Travaux publics	265,000	"	290,000	"	25,000
	— de la Justice	1,120,000	"	1,120,000	"	"
	— des Colonies	"	"	5,000	"	5,000
	— des Affaires Étrangères	100,000	"	120,000	"	20,000
	— de la Guerre	110,000	"	110,000	"	"
	— de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"
Cour des Comptes	52,000	"	52,000	"	"	
Arriérés de pensions de toute nature	100,000	"	100,000	"	"	
TOTAUX. fr.	16,065,000	474	16,517,000	474	452,000	"
	fr. 10,065,474		fr. 16,517,474		EN PLUS : fr. 452,000	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN				
	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1908.	MOUVEMENT pendant l'année 1908.		SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1909.	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1908.	MOUVEMENT pendant l'année 1908.			
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Ordre de Léopold	68	6	8	66	6,800 »	600	800 »		
Marine (militaires de la)	2	•	•	2	474 »	•	•		
Ecclesiastiques :									
Département de la Justice.	401	79	62	508	561,380 »	115,990	75,632 »		
— de la Guerre.	4	1	•	5	7,795 »	1,800	•		
Militaires	3,272	202	185	3,280	5,526,965 »	338,709	368,344 »		
Civiles :									
Département des Finances.	1,601	161	122	1,640	2,439,765 »	242,415	241,985 »		
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,109	249	145	2,303	3,137,006 »	421,038	225,099 »		
— des Sciences et des Arts . . .	782	89	58	815	1,411,239 »	185,625	108,569 »		
— de l'Intérieur et de l'Agriculture	a) 85 b) 154	25	20	214	a) 195,498 b) 142,791	62,450	23,768 »		
— des Travaux publics	166			50	15			201	208,885 »
— de la Justice.	340	40	36	344	1,021,431 »	175,965	139,408 »		
— des Affaires Étrangères . . .	10	2	•	21	81,458 »	10,343	•		
— de la Guerre	44	4	6	42	89,560 »	3,950	11,413 »		
— de l'Industrie et du Travail . .	19	2	3	18	70,388 »	2,991	6,745 »		
Cour des Comptes	6	1	1	6	16,920 »	7,290	1,444 »		
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	28	•	3	25	13,514 35	•	5,810 »		
Professeurs et instituteurs commu- naux (1).	4,240	404	179	4,474	4,395,994 »	501,633	200,076 »		
TOTAUX.	13,529	1,315	843	14,001	19,527,468 35	2,156,246	1,427,619		
				AUGMENTATION :					
				472 pensions.					
								fr. 728,627 »	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1909.

PENSIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
6,600	»	6	»	»	8	»	»	
474	»	»	»	»	»	»	»	
601,738	»	79	»	»	62	»	»	
9,595	»	1	»	»	»	»	»	
5,407,528	»	202	»	»	184	»	1	
2,440,195	»	100	1	»	121	1	»	
5,552,945	»	248	1	»	144	1	»	
1,486,495	»	89	»	»	58	»	»	
576,951	»	25	»	»	20	»	»	
279,624	»	50	»	»	15	»	»	
1,055,988	»	39	»	1	36	»	»	
91,801	»	2	»	»	»	»	»	
82,097	»	4	»	»	6	»	»	
66,636	»	2	»	»	5	»	»	
22,775	»	1	»	»	1	»	»	
7,704	55	»	»	»	5	»	»	
4,697,551	»	597	7	»	172	7	»	
20,056,495	55	1,505	9	1	855	9	1	
		1,315			843			

a) Département de l'Intérieur,
b) Département de l'Agriculture, joints
par arrêté royal du 30 octobre 1908.

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi
du 8 avril 1881, les pensions des professeurs
et instituteurs communaux, conférées en
vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai
1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes,
 $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget
de la Dette publique.

(38)

ANNEXE N° 4

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1908. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Monteur
Ministère de la Guerre.									
<i>Ordre de Léopold.</i>									
1	Bouchery, E.-C., adjudant sous-officier.	54	100	»	41	Mahiat, D.-A., desservant à Bossière (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	347
2	Warnier, H.-J.-H., premier-sergent.	55	100	»	42	Verhinden, J.-E., desservant à Neervelp (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	87	1,400	Id.
3	Colin, L.-J.-E., adjudant de matériel.	57	100	»	43	Pittoors, F.-A., vicaire à Thielen (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	45	583	334
4	Thiry, M.-J., adjudant de matériel.	59	100	»	44	Bosserez, C.-J.-J., desservant à Naninne (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.
5	Bogaert, P.-E.-C., commis aux écritures.	53	100	»	45	Sohier, F.-J., desservant à Bonneville (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	Id.
6	Brand, A.-E., commis aux écritures.	54	100	»	46	Gaspar, V.-J., desservant à Encilles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	51	1,120	342
	TOTAL. . . .		600		47	Mathieu, G.-L., desservant à Sibret (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	62	1,400	Id.
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Mangelschots, C.-J., vicaire-général à Malines (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	4,500	300	48	Leyecq, C.-L.-J., desservant à Lomain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	55	1,076	353
2	Debie, M.-J., desservant à Ruysbroeck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,390	Id.	49	Mertens, J.-A., desservant à Leerbeek (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
3	Royée, Z.-S.-J., desservant à Ways (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,400	301	20	Dupont, F.-J., desservant à Vodelée (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	334
4	Bogaert, J.-L., desservant à Meerdonck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	314	21	Delenze, L.-F., desservant à Froidchapelle (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	56	1,200	8
5	De Moor, V.-D.-P.-J.-J., desservant à Jurbise (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,400	Id.	22	Camberlin, V.-A.-N., desservant à Morlanwelz (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	49	925	17
6	Dochy, A.-I., desservant à Veilaines (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.	23	Dupont, V.-J., chanoine à Liège (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	83	2,400	Id.
7	Dubois, F.-E., desservant à Retinne (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	67	1,400	Id.	24	Leloux, T.-F.-J., desservant à Berloz (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	Id.
8	Rijcken, A.-T., desservant à Mettecoven (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	25	Guillaume, H.-C., desservant à Grand-Menil (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	39	555	34/35
9	Schoolmeesters, E.-P.-W.-J., vicaire-général à Liège (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	1,000	Id.	26	Cools, F.-J., desservant à Hérenthout (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	61
10	Bruaux, A.-J.-G., desservant à Fayt lcz-Seneffe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	347	27	Jacobs, S.-A., desservant à Hellebecq (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
					28	Van Mieghem, J.-F., desservant à Elst (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,400	60

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
29	De Mals, F-A, chanoine à Gand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,400	74	46	Van Lil, J-J-G, desservant à Etterbeek (Saint-Antoine) (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	44	604	163
30	Drossens, G-J-D, vicaire à Sul- sique (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	41	558	Id.	47	Thuyshaert, E-C-R, chanoine à Gand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	2,400	Id.
31	Lammens, H-J., desservant à Borgt-Lombeek (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900).	70	1,400	87	48	Smits, J-J-J-B., curé de 2 ^e classe à Wolverthem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	64	4,773	184
32	Van den Bruel, P-J, desservant à Broechem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	Id.	49	Van Alcken, G-J-J, vicaire à Anvers (Saint-Paul) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	87	4,000	Id.
33	Sossoo, H-J., curé de 1 ^{re} classe à Saint-Hubert et professeur de religion à l'école moyenne de l'Etat en la même ville (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)	61	2,976	96	50	Willems, A-H, desservant à Vel- them (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	Id.
34	Brosée, J-F-X., desservant à Bergiliers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,400	Id.	51	Lambrechts, P., desservant à Roux (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	201
35	Cuisset, D, desservant à Vanx- lez-Chimay (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,523	Id.	52	van Leide, E-J., curé de 1 ^{re} classe à Bruges (Saint-Sauveur) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	80	2,100	Id.
36	Belmotte, F-J, desservant à Thuin (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,366	Id.	53	Wuyts, F-C-A, curé de 2 ^e classe à Hoogstraeten (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900)	69	4,800	Id.
37	van Wassenhove, F., desservant à Doorselaere (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	71	1,400	116	54	Mulliez, E-L-J, desservant à Baileux (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	60	4,033	177
38	Vansteenkiste, J-A, curé de 1 ^{re} classe à Bruges (N-D) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	77	2,100	Id.	55	Larivière, J-C, desservant à Bou- vignies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	59	4,336	214
39	Geldof, C-P, vicaire à Swynaerde (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	39	482	142	56	Claessens, A-A-D., desservant à Nokere (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	Id.
40	Clerbois, A-A-J., desservant à Fagnolle (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	55	684	145	57	Hasselle, J-J, desservant à Cipler (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
41	Descamps, C-J-B-G, desservant à Tournai (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	Id.	58	Londot, A-C-J., desservant à Cho- kier (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	60	4,200	Id.
42	Fievet, C, desservant à Esquelmes, (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	1,400	142	59	Barthe, V-C-J, chanoine de la cathédrale de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	4,980	228
43	Tielemans, L-F, desservant à Muysen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	Id.	60	Kennes, C-J-B., curé de 1 ^{re} classe à Contich (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	81	2,100	Id.
44	Tielemans, E-G, curé de 2 ^e classe à Oosterzede (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,800	Id.	61	Nicolaers, J-M, desservant à Holloigne-aux-Pierres (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.
45	Mabilde, P-J., desservant à Vosse- lare (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	58	1,250	163	62	Vandeweghe, H, desservant à Moerkerke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
63	Nulens, A.-E., professeur au Petit Séminaire de Saint-Roch à Ferrières (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)	54	1,692	241	78	Wangermez, L.-J., desservant à Chapelle-à-Oie (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	51	1,032	320
64	Steelant, C.-L., desservant à Clemskerke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	242	79	Govaerts, J.-B., vicaire à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	47	687	338
65	Weertz, J.-J., desservant à Visé (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	78	1,400	Id.	TOTAL. . . . fr.			115,990	
66	Lebrun, I.-R.-A.-A., desservant à Hornu (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,263	238	Ministère de la Guerre.				
67	L'Hoest, A.-J., desservant à Wihogne (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	55	1,010	Id.	1	Lonneux, D.-M.-A.-B., aumônier de la garnison de Louvain.	65	1,800	»
68	Truyts, B., desservant à Machelen (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	63	1,300	Id.	Ministère de la Guerre.				
69	Dejardin, A.-G.-F., desservant à Graty (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	72	1,470	Id.	Pensions militaires.				
70	Truyts, E.-L., desserv. à Schriek (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	265	1	Roussille, A.-J.-B.-C.-L., major (art. 2, § 3)	55	3,297	60
71	Helsen, L.-F., curé de 1 ^{re} classe à Anvers (N.-D.) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	2,100	283	2	Waffelaert, D.-J., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,696	Id.
72	Poort, A.-E., vicaire à Aerschoot (N.-D.) et professeur de religion à l'école moyenne de l'État en cette ville (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884, 10 janvier 1886 et 24 avril 1900)	57	1,641	277	3	Kittel, V.-J., pharmacien en chef (art. 1 ^{er}).	63	4,160	Id.
73	Bertrand, J.-L.-X., desservant à Ernage (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	309	4	Mercier, F., lieutenant-colonel (article 1 ^{er}).	58	4,160	Id.
74	Demarteau, V.-M., desservant à Celles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	61	1,256	Id.	5	Du Trieux, E.-J.-J.-T., major (article 1 ^{er}).	55	3,432	Id.
75	Demmeersman, E., curé de 2 ^e classe à Bilsen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,800	Id.	6	André, J.-L.-G., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
76	Carlier, F.-J., desservant à Frasnes-lez-Gosselies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	57	1,200	320	7	Coryn, E.-D.-M.-J., capitaine commandant (art. 2, § 3)	55	3,448	Id.
77	Vermeulen, P.-E., vicaire à Bruxelles (Sainte-Claire) (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	51	825	Id.	8	Roos, L.-J.-J.-H., capitaine commandant (art. 2, § 5)	55	2,875	Id.
					9	Brunin, A.-E., capitaine commandant (article 2, § 1 ^{er}).	54½	3,199	Id.
					10	Declercq, D., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	48½	2,435	Id.
					11	Debrun, A.-P.-F., capitaine en 1 ^{er} administrateur d'habillement (article 19).	48	3,915	Id.
					12	Marchal, J.-H.-M., major (art. 21).	51½	2,887	Id.
					13	Leloir, G.-M.-F., major (art. 21).	52½	3,029	Id.
					14	Duysters, J.-J.-L., capitaine commandant (art. 21).	52½	2,997	Id.
					15	Heyn, W.-P., capitaine commandant (art. 21).	50½	2,754	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monit ur.
16	Hayemal, M.-L., premier sergent-major (loi du 21 mars 1902).	40 ½	412	60	44	Van De Putte, C., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	276	60
17	Fiévet, L.-L.-J., adjudant sous-officier (loi du 21 mars 1902)	40	542	Id.	45	Timmermans, P.-J.-B.-C., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	8,100	142
18	Morel, J.-B., maréchal des logis chef (loi du 21 mars 1902).	42	336	Id.	46	Lemarchal, W.-A.-E., général-major (art. 1 ^{er}).	62	6,448	Id.
19	Stein, P., adjudant sous-officier (art. 20).	50 ½	1,047	Id.	47	Vertommen, E.-G.-L., major de place (art. 1 ^{er}).	58	3,564	Id.
20	Vertcour, A.-J.-M., soldat (art. 20).	25 ½	480	Id.	48	Massot, C.-A., major (art. 1 ^{er}) . .	55 ½	3,828	Id.
21	Janssens, P.-G.-M.-C., soldat (article 20).	27 ½	480	Id.	49	Rombouts, J.-A., major (art. 1 ^{er}).	55	3,828	Id.
22	Lescart, G.-J., soldat (art. 20).	22 ½	480	Id.	50	Dohet, V.-E., major comptable du matériel (art. 1 ^{er}).	60	3,432	Id.
23	Rougefort, A., soldat (art. 21) . .	43 ½	342	Id.	51	Vankelecom, P.-M.-A., capitaine en premier quartier-maître (article 1 ^{er}).	58	3,240	Id.
24	Buelens, O.-H.-H., soldat (art. 21).	38	342	Id.					
25	Casier, J.-E., premier sergent (article 21).	47 ½	764	Id.	52	Warzée, C.-J.-F., intendant de 2 ^e classe (art. 2, § 5).	58 ½	4,320	Id.
26	Germonpré, H.-J., premier sergent (art. 21).	55 ½	811	Id.	53	Busschots, J.-F.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,199	Id.
27	Nelissen, F.-J., premier sergent-clairon (art. 21).	59	840	Id.	54	Cornélis, F., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,835	Id.
28	Holzapfel, A.-G.-G., maréchal des logis chef (art. 21).	64 ½	840	Id.	55	Mayat, H.-J.-B.-J., capitaine en premier quartier-maître de gendarmerie (art. 2, § 5).	58	3,159	Id.
29	Laurysse, J., soldat (art. 21) . . .	41 ½	343	Id.					
30	Sels, F.-J., maréchal des logis chef (art. 21).	47 ½	760	Id.	56	Liégeois, A., capitaine commandant de gendarmerie (art. 2, § 5)	55 ½	2,875	Id.
31	Galoux, S.-J., adjudant de matériel de 2 ^e classe (art. 21).	44	833	Id.	57	Loze, T.-J.-F.-G.-M.-L., capitaine commandant (art. 21).	51 ½	2,997	Id.
32	Verkest, H.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	42 ½	847	Id.	58	Morhain, A.-H., sous-lieutenant de gendarmerie (art. 21).	37	832	Id.
33	Letocart, A.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	54	943	Id.	59	Lefever, C.-F.-M., major (art. 21).	54	3,341	Id.
34	Roly, E.-J., gendarme (art. 21) . .	59 ½	700	Id.	60	Lenoine, J.-C., capitaine commandant (art. 21).	47	2,151	Id.
35	Poorter, L.-X., gendarme (art. 21).	53 ½	654	Id.	61	Simon, J.-B.-A., capitaine commandant (art. 21).	44 ½	2,078	Id.
36	Fagnoule, F.-A., gendarme (article 21).	50	633	Id.	62	Vander Linden, A.-M. J. lieutenant (art. 21).	40	1,074	Id.
37	Flamion, J.-B., gendarme (art. 21).	51	633	Id.	63	Coppieters t' Wallant, F.-B.-N.-M.-G., lieutenant (art. 21).	38	925	Id.
38	Renault, A., gendarme (art. 21) .	49 ½	619	Id.	64	Dothey, A.-G.-C., sous-lieutenant (art. 21).	33 ½	852	Id.
39	Golinvaux, E.-J., gendarme (article 21).	54	619	Id.					
40	Bouche, A.-J., gendarme (art. 21).	45	598	Id.	65	Chaltin, L.-N., major (art. 21) . .	51	3,118	89
41	Vanden Neste, H., gendarme (article 21).	42 ½	567	Id.	66	Léonard, E., maréchal des logis chef (loi du 21 mars 1902).	44 ½	434	142
42	Moencclacy, C.-A.-C., gendarme (art. 21).	35 ½	560	Id.	67	Van de Ven, A.-F., soldat (art. 19).	26	480	Id.
43	Caeymaex, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 ½	276	Id.	68	Ryon, N.-D., maréchal des logis chef (art. 20).	43	840	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
69	Magdonelle, E.-J.-J., secrétaire archiviste avec rang d'adjudant- sous-officier (art. 21).	41	780	142	96	Fortin, A.-V.-G., caporal (loi du 27 mai 1840).	37	328	142
70	Fraters, F.-L., premier ouvrier tailleur (art. 21).	43 ½	514	Id.	97	Frédéric, J.-A., trompette (loi du 27 mai 1840).	49	323	Id.
71	Martin, C.-J., sergent-major (arti- cle 21).	33 ½	605	Id.	98	Fivé, G.-G.-E., général-major (arti- cle 1 ^{er}).	59 ½	6,448	242
72	Deverdenne, A.-J., musicien-gagiste (art. 21).	56 ½	773	Id.	99	Theunis, E.-H.-L., lieutenant gé- néral (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
73	Bouchery, E.-C., adjudant sous- officier (art. 21).	54	927	Id.	100	François, F.-M.-L., colonel (arti- cle 1 ^{er}).	60	5,400	Id.
74	Legourd, E.-J., adjudant de batte- rie (art. 21).	60	840	Id.	101	Dekempeneer, P.-J.-P., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,600	Id.
75	Elias, E.-N., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51 ½	933	Id.	102	Algrain, A.-E.-V., lieutenant-colo- nel (art. 1 ^{er}).	58	4,320	Id.
76	Dropsy, A.-C., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51 ½	913	Id.	103	Houtave, A.-F., médecin principal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	58	4,320	Id.
77	Michel, B., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57	949	Id.	104	Lockem, A.-J.-G., médecin princi- pal de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	56	4,320	Id.
78	Gringoire, V.-N., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	857	Id.	105	Moulinas, L.-H.-J., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
79	Davin, A.-D.-J., maréchal des logis gendarmerie (art. 21).	53 ½	928	Id.	106	Jonen, T.-H.-J.-L., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
80	Dufloucq, H.-D., gendarme (arti- cle 21).	56	672	Id.	107	T'Kint, J.-B., capitaine en second (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.
81	Pillen, C.-L., gendarme (art. 21).	56	672	Id.	108	Pétry, P.-A.-F., capitaine en se- cond (art. 2, § 1 ^{er}).	50	2,550	Id.
82	Dumonceaux, T.-J., gendarme (arti- cle 21).	53 ½	658	Id.	109	Collard, H., capitaine commandant (art. 21).	46 ½	2,388	Id.
83	Delcroix, L., gendarme (art. 21).	54	658	Id.	110	Van Weemeersch, B., capitaine commandant (art. 21).	52	2,349	Id.
84	Bodart, E., gendarme (art. 21).	51	630	Id.	111	Van Meeuen, J.-J.-F.-C., capitaine en second (art. 21).	35	1,250	Id.
85	Mathy, F.-J., gendarme (art. 21).	53	630	Id.	112	Pioch, J.-A., lieutenant général (art. 20).	65	8,580	Id.
86	Jacob, T., gendarme (art. 21).	50 ½	626	Id.	113	Rassaert, M.-M.-E., veuve du maré- chal des logis de gendarmerie Vandendriessche.	30	330	Id.
87	Procureur, E.-F., gendarme (arti- cle 21).	51	623	Id.	114	Dobbelstyn, M.-H.-F.-L., adjudant de compagnie de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er}).	48	713	Id.
88	Jaumain, E.-J., gendarme (art. 21).	54 ½	616	Id.	115	Devoghelacre, J.-A., premier ouvrier tailleur (art. 21).	60	600	Id.
89	De Froidmont, G., gendarme (arti- cle 21).	45 ½	612	Id.	116	Lignon, N.-J., soldat (art. 21).	39	342	Id.
90	Servais, J.-J., gendarme (art. 21).	47 ½	609	Id.	117	Vigue, C., premier sergent-major (art. 21).	47 ½	769	Id.
91	Cattoor, P., gendarme (art. 21).	52	595	Id.	118	Dutfoy, H.-N., sergent (art. 21).	50 ½	756	Id.
92	Carlier, A.-J., gendarme (art. 21).	44	588	Id.	119	Norro, A.-F., élève-musicien (arti- cle 21).	38 ½	345	Id.
93	Devadder, E., gendarme (art. 21).	41	560	Id.					
94	Christeyns, E.-A., soldat (loi du 27 mai 1840).	42	274	Id.					
95	Louon, B.-E.-J., caporal (loi du 27 mai 1840).	36	328	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
120	De Mol, F., premier ouvrier cor- donnier (art. 21).	60	600	242	148	Romain, A.-J.-B., gendarme (arti- cle 21).	52	574	242
121	Geirnaert, A.-L., soldat (art. 21).	33	342	Id.	149	Lambotte, N.-E., gendarme (arti- cle 21).	41	567	Id.
122	Séverin, J., maréchal des logis (arti- cle 21).	36	560	Id.	150	Van Esbroeck, F.-G., gendarme (art. 21).	27	560	Id.
123	Paulsen, A.-J., trompette-major (art. 21).	60	812	Id.	151	Hoofst, T., gendarme (art. 21)	36 $\frac{1}{2}$	560	Id.
124	Prignon, V.-J., adjudant de compa- gnie de gendarmerie (art. 21).	60	1,020	Id.	152	Gérard, E., musicien-gagiste (loi du 27 mai 1840).	41	454	Id.
125	Buschman, H.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	56	974	Id.	153	Somers, J.-C., sergent (loi du 21 mars 1902).	41 $\frac{1}{2}$	344	261
126	Collard, V., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	923	Id.	154	De Heusch, W.-A.-F.-A (baron) général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,448	260
127	Koenig, N.-J.-S., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	51	918	Id.	155	Hildebrand, A.-F., major (art. 2, § 1 ^{er}).	55	3,564	Id.
128	Hombert, V.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	48	903	Id.	156	Chuffart, H.-J., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	60	1,020	313
129	Fulbert, L.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	48	898	Id.	157	Monnier, L.-J., premier sergent- major (art. 20).	45	840	Id.
130	Laluron, F.-J., gendarme (art. 21).	57	665	Id.	158	Vandamme, A.-L.-J., commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
131	Mornard, A.-A., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	661	Id.	159	Rottiers, F.-J., cuisinier de 1 ^{re} classe (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	739	Id.
132	Modave, P.-J., gendarme (art. 21)	52	644	Id.	160	Vermeulen, J.-L., sergent-major (art. 21).	43 $\frac{1}{2}$	735	Id.
133	Lecluc, E.-M., gendarme (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	640	Id.	161	Bouquet, C.-L., soldat, (art. 21)	59 $\frac{1}{2}$	397	Id.
134	Ninane, J.-J., gendarme (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	637	Id.	162	Flamand, A.-F.-D., maître-cor- donnier, (art. 21).	64 $\frac{1}{2}$	840	Id.
135	Liénard, H.-A., gendarme (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	637	Id.	163	Graps, J., maître-bottier (art. 21).	63	840	Id.
136	Mathieu, J.-J., gendarme (art. 21).	51	626	Id.	164	Gobert, F.-J., soldat (art. 21)	41	352	Id.
137	Lonnoy, L.-J.-F., gendarme (arti- cle 21).	53	626	Id.	165	Soetaerts, P.-A., trompette (arti- cle 21)	40 $\frac{1}{2}$	342	Id.
138	Reman, L., gendarme (art. 21).	55	626	Id.	166	De Winne, L.-O., adjudant sous- officier (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	833	Id.
139	Nayomé, L.-J.-A., gendarme (arti- cle 21).	48 $\frac{1}{2}$	623	Id.	167	Decuyper, J., maréchal des logis (art. 21)	39	672	Id.
140	Yernaux, A., gendarme (art. 21)	47 $\frac{1}{2}$	616	Id.	168	Blanchez, P.-F., adjudant sous- officier (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	933	Id.
141	Fontaine, D.-A.-J., gendarme (arti- cle 21).	48	616	Id.	169	Boursoy, X.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	954	Id.
142	Barthélemi, J.-B.-A., gendarme (art. 21).	51	612	Id.	170	Van Wouterghem, E.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	46	918	Id.
143	Quewet, S.-J., gendarme (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	612	Id.	171	Van Serveyt, J.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	908	Id.
144	Romdenne, J., gendarme (art. 21).	46	602	Id.	172	Camby, A.-J., gendarme (art. 21)	55	651	Id.
145	Gaspar, H.-J., gendarme (art. 21).	45	595	Id.	173	Gauthier, E.-J., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	647	Id.
146	Fontaine, E.-E., gendarme (art. 21).	50	588	Id.					
147	Herbiet, E.-L., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	574	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du titulaire.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du titulaire.
174	Paquay, E.-J., gendarme (art. 21).	52 ½	647	313	201	Mecus, G.-L.-J.-M., capitaine en second (art. 21).	38 ½	1,462	313
175	Jacob, J., gendarme (art. 21) . .	54 ½	633	Id.	202	Reumont, A.-G.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,551	Id.
176	Nicolas, V., gendarme (art. 21) . .	50	633	Id.					
177	Bodart, F.-J.-X., gendarme (arti- cle 21)	50	633	Id.	TOTAL. . . fr.			338,709	
178	Désirotte, A.-J., gendarme (arti- cle 21)	55 ½	619	Id.	—				
179	Joossens, F., gendarme (art. 21).	48	619	Id.	Ministère des Finances.				
180	Laguerre, E.-J., gendarme (arti- cle 21)	48 ½	619	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
181	Junker, F.-J., gendarme (art. 21).	47 ½	612	Id.	1	Philippen, G.-J., essayeur de la garantie (art. 1 et 8).	65	2,313	13-14
182	Van Laecke, E., gendarme (art. 21).	47	609	Id.	2	Dosogne, E.-N., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	3,883	Id.
183	Dopont, J.-J., gendarme (art. 21).	46 ½	584	Id.	3	Bender, P., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,187	Id.
184	Colinet, F.-F.-G., gendarme (arti- cle 21).	49 ½	574	Id.	4	Dirix, P., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,207	Id.
185	Wolf, D., gendarme (art. 21) . .	47 ½	563	Id.	5	Smeets, J.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,085	Id.
186	Van Grimberghe, J., soldat (loi du 27 mai 1840)	40 ½	276	Id.	6	Simon, V.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	984	Id.
187	Delée, L.-L.-D., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	7	Piscé, B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,047	Id.
188	Vanvinkeroy, M.-D.-A.-E., général- major (art. 1 ^{er}).	61 ½	6,696	Id.	8	Cuyvers, J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	825	Id.
189	Harou, V.-E.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,400	Id.	9	Claessen, V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,050	Id.
190	Saillez, H., colonel (art. 1 ^{er}) . . .	59 ½	5,400	Id.	10	Colla, M.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	962	Id.
191	Bouko, C.-J., officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	57 ½	3,240	Id.	11	Gorissen, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	955	Id.
192	Glorie, C.-L., capitaine comman- dant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	12	Brosteaux, C.-J., lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	60	1,686	Id.
193	Jacquemin, V.-U., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	13	Deroanne, J.-M., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,110	Id.
194	Reynaert, F.-N., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.	14	Bertrand, H.-T.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13)	69	1,992	37
195	Barnet, A.-N., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,875	Id.	15	Foccrulle, A., receveur des con- tributions (art. 3 et 8).	49	1,387	Id.
196	Vanbée, C.-F., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,199	Id.	16	Verlinde, F.-B., brigadier des dou- anes (art. 3, 8 et 15).	60	1,287	Id.
197	Lousberg, J.-J.-C., capitaine en premier quartier-maître (article 2, § 5).	58	3,199	Id.	17	Seuckens, L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	64	1,260	Id.
198	Noël, J.-B.-A., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,159	Id.	18	Boreux, N.-J., brigadier des dou- anes (art. 3 et 8).	58	1,116	Id.
199	De Block, G.-J.-G., capitaine com- mandant (art. 21).	54	3,159	Id.	19	Liévin, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	984	Id.
200	Ferminne, E.-J.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	45 ½	2,470	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
20	Catteeuw, A.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	63	1,033	37	44	Bouharmont, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,036	83-84
21	Goffinet, N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	52	651	Id.	45	Chevry, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,125	Id.
22	Dehaese, E.-P., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	941	Id.	46	Nachtegael, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,000	Id.
23	Ollevier, A.-C., préposé des douanes (art. 5 et 8)	59	888	Id.	47	Vanheel, J.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	831	Id.
24	Toussaert, C.-M.-H.-C., receveur des contributions (art. 5 et 8).	54	2,019	Id.	48	Wanet, P.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	68	4,668	99
25	Laurent, H.-J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	63	1,993	Id.	49	Stickers, F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	5,053	Id.
26	Dethioux, P.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,296	Id.	50	Petit, J.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,237	Id.
27	Limborg, T., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	974	Id.	51	Thomas, J.-B., commis aux écritures (art. 5 et 8).	60	1,451	Id.
28	Gomez, L.-C., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	60	1,009	Id.	52	Van Ginderachter, P.-C.-M., inspecteur spécial du cadastre (art. 1 et 8).	65	4,574	Id.
29	Dummer, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	971	Id.	53	Baudrez, A., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	60	1,470	Id.
30	Van der Beken, C.-A.-P., contrôleur au change et au monnayage (art. 1, 8 et 15).	70	5,850	Id.	54	Robin, N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,021	Id.
31	Lemaire, J.-B., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	69	3,150	Id.	55	Vandezande, R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	889	Id.
32	Gillet, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	931	Id.	56	Witquin, J.-F., préposé des douanes (en disponibilité) (art. 1 et 8).	65	806	Id.
33	Limbourg, E.-D., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	66	2,631	83-84	57	Driesen, M., matelot des douanes (art. 5 et 8).	62	1,010	Id.
34	Crepin, E.-P., commis des accises (art. 5 et 8).	50	744	Id.	58	Guillemin, J.-B.-P.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8).	63	3,665	149
35	Braibant, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	884	Id.	59	Gérard, L.-J.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,147	Id.
36	Devré, C., matelot des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,125	Id.	60	Pierman, A.-F., receveur des contributions (art. 5 et 8).	53	1,912	Id.
37	De Smet, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,011	Id.	61	Jordan, A.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	906	Id.
38	Allard, E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	870	Id.	62	Contor, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	998	Id.
39	de Lexhy, R.-M.-L., Contrôleur des contributions (art. 5 et 8).	59	3,733	Id.	63	Hecq, A.-P.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15.)	62	1,050	Id.
40	De Saint Hubert, J.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,850	Id.	64	De Vre, F.-J., matelot des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,125	Id.
41	Jacquemin, L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,260	Id.	65	Devroe, B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.
42	Weron, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	958	Id.	66	Liégeois, E.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,541	Id.
43	Demoulin, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	958	Id.	67	Fasseel, J.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,708	195-196

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
68	Stampe, I., receveur des contribu- tions (art. 5 et 8)	58	2,397	195- 196	92	Weber, P.-L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,107	249
69	Debeve, A., sous-brigadier des doua- nes (art. 5 et 8)	59	980	Id.	93	Debreux, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	44	449	Id.
70	Duysburgh, A.-E.-F., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,050	Id.	94	Verschaeve, P.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	1,045	Id.
71	Duronsoy, J.-B., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	66	1,589	Id.	95	Hingot, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,011	Id.
72	Colard, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	63	1,101	Id.	96	Laurent, G.-J., préposé des doua- nes (art. 1, 8 et 14)	43	300	Id.
73	Moulin, L.-B.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8.)	62	1,047	Id.	97	Lorent, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	966	Id.
74	Van Reempts, J.-T., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	58	947	Id.	98	Paul, E.-V.-A.-L.-E., contrôleur des douanes (en disponibilité) (art. 5 et 8).	54	3,141	Id.
75	Brouwers, P.-M., préposé des doua- nes (art. 5, 8 et 15)	64	1,050	Id.	99	Cantinaux, C.-J., commis aux écri- tures (art. 1 et 8)	65	1,983	Id.
76	Winkels, G., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	841	Id.	100	Constant, A.-L., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	59	889	Id.
77	Hendrix, L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	949	Id.	101	Charlier, G.-J., receveur des actes judiciaires et des domaines (art. 5 et 8).	39	905	270
78	Lefebvre, J.-F.-X., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	1,147	Id.	102	Collard, L.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	936	Id.
79	Adam, C.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	53	697	Id.	103	Demarque, N.-E.-J., receveur des contributions (art. 1 et 8).	70	2,668	Id.
80	Vandamme, F.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,612	249	104	Masson, L.-A., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	63	1,987	Id.
81	Dael, L.-L., vérificateur des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	65	2,781	Id.	105	Goffinet, L., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,420	Id.
82	Cornélius, N., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,374	Id.	106	Michel, N., sous-brigadier des doua- nes (art. 5 et 8).	52	773	Id.
83	Nequin, D.-L.-O., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,280	Id.	107	Mathieu, D.-A., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	56	865	Id.
84	De Broeck, E.-B., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,257	Id.	108	Cambron, J.-J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	58	1,050	Id.
85	Hutin, D.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,287	Id.	109	Pierard, L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,110	Id.
86	Jacques, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	867	Id.	110	Florant, D.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,125	Id.
87	Clays, L.-J.-M., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,015	Id.	111	Vandesteene, A.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,267	Id.
88	Herman, N.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	55	942	Id.	112	Williot, A.-J.-B., géomètre du cadastre (art. 5 et 8) (Pension révisée Remplace la pension ins- crite en 1906)	58	2,197	326
89	Grandjean, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	798	Id.	113	Van Caneghem, T.-G.-L., vérifica- teur de l'Enregistrement (en dis- ponibilité) (art. 5 et 8).	50	2,632	Id.
90	Van Malder, E.-H., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	58	1,062	Id.					
91	Van Houtven, C.-F., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
114	Ferr, F.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	64	2,296	326	138	Dechamps, H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	40	349	353
115	D'hoedt, A.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8)	65	4,272	Id.	139	Geerts, B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.
116	Lochtmans, A., receveur des contributions (art. 5 et 8).	56	1,576	Id.	140	Schuind, E.-H.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,027	Id.
117	Charlier, T.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,185	Id.	141	Debevere, A.-L., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,903	Id.
118	Gillot, X.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,237	Id.	142	Bayot, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,098	Id.
119	Damien, E., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	51	725	Id.	143	Bantuelle, A.-D.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,217	Id.
120	Debauche, E.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	977	Id.	144	De Pape, B., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,030	Id.
121	Delanois, N.-G.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	933	Id.	145	Breuls, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,026	Id.
122	Debaene, P.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	997	Id.	146	Bastin, J.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	60	1,400	Id.
123	Vrancken, J.-M., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	973	Id.	147	Engels, G.-F.-J., receveur des contributions et agent auxiliaire du Trésor (en disponibilité) (art. 3 et 8).	64	5,079	Id.
124	Salden, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	63	997	Id.	148	Vanhemelryck, O.-M.-J.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	61	4,593	Id.
125	Velter, R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	945	Id.	149	Watelet, H.-C.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	4,950	365
126	Naus, J.-H.-L.-M.-H., directeur des contributions (art. 5 et 8).	59	3,391	Id.	150	Michaux, A.-J.-E., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	58	1,854	Id.
127	Collignon, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,237	Id.	151	Houssa, C.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,262	Id.
128	Vandewoede, F.-A.-P., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,076	Id.	152	Genin, P.-F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,134	Id.
129	Thyskens, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	986	Id.	153	Defoin, A.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,279	Id.
130	Counson, A.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15)	62	1,050	Id.	154	Mathelot, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	946	Id.
131	Sternon, X.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	59	1,125	353	155	Massart, P.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	737	Id.
132	Van Bockryck, A.-A.-E., receveur des contributions (art. 1 et 8)	67	4,631	Id.	156	Dello, J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,015	Id.
133	Jacques, P.-V., géomètre du cadastre (art. 5 et 8)	58	2,050	Id.	157	Carpiaux, N.-J.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	52	745	Id.
134	Fronville, A.-H.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,820	Id.	158	Bracken, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	1,045	Id.
135	Jacquemin, J., commis des accises (art. 5 et 8).	47	574	Id.	159	Wetlinck, née Warnier, M.-L., veuve de M. Wetlinck, J.-A., membre de la Chambre des Représentants (loi du 17 février 1908).	52	2,000	Id.
136	Scheffermeyer, A.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,412	Id.					
137	Dosogue, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	938	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
160	Luys, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	1 013	353	19	Eykens, J., facteur rural (art. 5 et 8).	63	769	123
161	Luc, F.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	963	Id.	20	Corbusy, M.-C.-J., facteur trieur (art. 5 et 9).	34	579	Id.
	TOTAL . . . fr.		242,415		21	Daury, V.-H., facteur rural (art. 5 et 8).	57	713	Id.
					22	Merchiers, C., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,380	Id.
					23	Van Quickenborne, I., agréé (art. 5 et 8 § 1).	59	627	Id.
					24	De Bavay, C.-J.-E., commis des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	57	1,885	Id.
					25	Broux, B., mécanicien chef à la marine (art. 1 et 8).	67	3 333	Id.
					26	Jadot, C.-E., commis-chef au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	61	2,666	Id.
					27	Deck, F.-E., premier chef-facteur de station (art. 1, 8 et 15).	65	2,280	Id.
					28	Dermul, C.-L., patron-mesureur (art. 1 et 8).	69	1,137	Id.
					29	Carsauw, J.-B.-M., pilote-auxiliaire (art. 1 et 8 § 2).	67	379	Id.
					30	Verhaeghe, J.-E., second de la remorque (art. 1 et 8).	66	1,213	Id.
					31	Durt, C.-F., chef-pilote (art. 1, 8 § 2 et 15).	66	2,625	Id.
					32	Coopman, A.-E., pilote (art. 1, 8 et 15).	66	1,962	Id.
					33	Pottier, H., contre-maitre chauf- feur à la marine (art. 1 et 8).	66	1,067	Id.
					34	Deschepper, P.-V., chef-garde (arti- cles 1 et 8 § 2).	67	1,687	Id.
					35	Delahoese, L., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	67	3,365	Id.
					36	Hivin, C.-A.-H., inspecteur général au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	67	5,150	Id.
					37	Peckel, T.-P.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	67	2,472	Id.
					38	Spittaël, J.-B., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	66	846	Id.
					39	du Pont, G., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	2,486	Id.
					40	Ruth, J.-J., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 15).	66	346	Id.
					41	Toussaint, A.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4 643	Id.
					42	Vervlocsem, H.-J.-A., chef de sta- tion principal (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4 718	Id.
1	Legrand, J., commis-chef des postes (art. 1 et 8 § 1)	65	2,711	123					
2	Van den Broeck, H.-T., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	71	1,000	Id.					
3	De Pau, L.-D., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1 245	Id.					
4	Laurent, V.-D.-L.-P., garde au chemin de fer (art. 5 et 9)	35	695	Id.					
5	Delaloy, H.-F.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	46	912	Id.					
6	Adam, M.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	50	1,154	Id.					
7	Desoil, A.-D.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	55	2,443	Id.					
8	Lepez, F.-H., chef-facteur de sta- tion (art. 1 et 8 § 1).	65	1 906	Id.					
9	Theunis, J.-P.-A., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	64	1,946	Id.					
10	Frère, A.-P.-F., chef-garde (art. 5 et 9)	37	968	Id.					
11	Hurdebise, J.-G., facteur local (ar- ticles 5 et 8).	64	1,151	Id.					
12	Wathelet, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	57	850	Id.					
13	Daelemans, G., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,177	Id.					
14	Feller, P., premier commis au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	57	1,495	Id.					
15	Van Heck, P., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	66	1,950	Id.					
16	Depierreux, J.-J., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	59	1,859	Id.					
17	Seigneur, J.-M., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	58	2 589	Id.					
18	Schmit, H.-C., chef-garde (art. 5 et 9).	47	1,436	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
43	Lesire F.-N.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	2,822	123	65	Peeters, L.-J.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	1,144	123
44	De Jack, C.-E., chef de bureau des postes (art. 1, 8 et 15).	66	3,750	Id.	66	Bactens, C., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,088	Id.
45	Fischweiler, L., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	6,576	Id.	67	Weis, E., officier de police au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	969	Id.
46	Picard, L.-A.-G., inspecteur général au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	6,390	Id.	68	Recht, E.-H., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8).	46	1,132	Id.
47	Wauters, J.-J., directeur de service des postes (art. 1, 8 et 15).	66	5,687	Id.	69	Pillet, G.-E., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	36	685	Id.
48	De Pannemaeker, J.-F., chef-garde (art. 1 et 8).	66	1,848	Id.	70	Blancaert, E.-L., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	30	508	Id.
49	Huberti, G.-A., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	6,020	Id.	71	Bourguignon, E.-J.-J., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	47	957	Id.
50	Coignon, J. C., premier chef-facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	66	1,649	Id.	72	Thysen, T.-J., facteur local (articles 1, 8 et 15)	65	1,200	306
51	Michel, P.-J.-C., receveur-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,758	Id.	73	Verstraete, J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	47	1,166	Id.
52	Durieux, A.-C.-T., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	5,316	Id.	74	M ^{me} veuve Fontaine, née Remacle, M.-B., sous-perceptrice des postes (art. 5, 8 § 1 et 14).	52	300	Id.
53	Paschal, J.-J., chef de section principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,316	Id.	75	Lotin, E.-J., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 15)	66	952	Id.
54	Collin, P.-V., facteur local (art. 5 et 8).	61	1,111	Id.	76	Godart, P., facteur local (art. 5 et 8).	64	945	Id.
55	Blavier, G.-W.-L., facteur local (art. 5 et 8).	51	618	Id.	77	Vurcke, F., facteur rural (art. 5 et 8).	62	817	Id.
56	Forge, D.-N.-A., facteur rural (articles 5 et 8).	38	330	Id.	78	Robin, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	729	Id.
57	Allard, L.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	62	3,654	Id.	79	Marnef, C.-J., facteur local (art. 5 et 8 § 2).	42	527	Id.
58	Magis, H.-C., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	60	2,727	Id.	80	M ^{me} Van der Mensbrugge, née Luyten, E.-P.-M., commis d'ordre des télégraphes (art. 5, 8 § 1 et 14).	33	300	Id.
59	Van Aerschot, R., chef-garde (articles 5 et 8).	56	1,260	Id.	81	Bauw, H., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	73	1,750	Id.
60	Bernolet, F.-G.-C.-S.-L., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,177	Id.	82	Moreau, E.-A.-J., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	73	1,730	Id.
61	De Bast, G.-L., inspecteur de direction à la marine (art. 1, 8 § 1 et 15).	67	6,512	Id.	83	Rush, C.-F., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	72	1,550	Id.
62	De Guide, A.-P.-R., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,804	Id.	84	Van den Berghe, E., chef de station (art. 1 et 8, § 1)	66	3,100	Id.
63	Van Assche, P.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,976	Id.	85	Maréchal, J., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	1,920	Id.
64	Van Neck, F.-X.-H., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	2,131	Id.	86	Druez, E., chef de bureau principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	4,383	Id.
					87	Van Obbergh, S., chef-facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,537	Id.
					88	Boutay, L.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	62	1,802	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
89	Dupont, J.-E., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	53	1,530	306	113	Swennen, B.-C., chef de station (art. 1 et 8 § 1)	65	4,400	306
90	Godefroid, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	52	1,370	Id.	114	Willemsen, P.-J., chef de division des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	4,497	Id.
91	Denet, A.-J., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	51	1,331	Id.	115	Allard, A., chef de station (art. 5 et 8 § 1)	64	3,949	Id.
92	M ^{me} Michaux, née Nisot, E., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	42	625	Id.	116	Dandrimont, B.-J., commis-chef des télégraphes (art. 3 et 8 § 1)	54	2,222	Id.
93	Deneubourg, E.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	35	452	Id.	117	Devrin, A.-L.-E., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1)	54	2,121	Id.
94	Helsmoortel, P.-J., chef-pilote (articles 1, 8 § 2 et 13)	65	2,942	Id.	118	Declercq, E.-L., commis-chef des postes (art. 5 et 8 § 1)	46	1,492	Id.
95	Moureau, N.-J.-E., premier commis des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,225	Id.	119	Thiéry, F.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8)	38	383	Id.
96	Schinckel, J.-J., matelot de bateau-phare (art. 5 et 8).	40	588	Id.	120	Gérard, N.-F., garde au chemin de fer (art. 5 et 9)	35	755	Id.
97	Jourdain, C.-A., facteur rural (articles 5 et 9).	52	828	Id.	121	Hulet, J.-B., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	55	1,640	Id.
98	Pype, A.-L., facteur local (art. 3 et 8).	49	614	Id.	122	Deroyer, I.-J., facteur local (art. 1 et 8 et loi du 31-3-84)	65	977	Id.
99	De Winter, F.-T., premier commis des postes (art. 5 et 8)	54	1,695	Id.	123	Vanderoel, J., facteur local (art. 5, 9 et 13).	64	975	Id.
100	Ghys, L.-F., pilote (art. 3 et 8).	60	1,794	Id.	124	Vasselet, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	814	Id.
101	Crauwels, J.-F., facteur local (articles 3 et 8).	39	472	Id.	125	Briart, J.-F., facteur local (art. 3 et 8).	61	1,063	Id.
102	Jordant, L.-A.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	62	2,648	Id.	126	Sarens, P.-J., pilote (art. 3 et 8)	59	1,709	Id.
103	Bastin, A.-J.-R., commis-chef des postes (art. 3 et 8).	60	2,970	Id.	127	Mallentjer, A.-B., pilote (art. 5 et 9).	58	2,581	Id.
104	Gérard, H.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,937	Id.	128	Gillet, N.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	749	Id.
105	Mercier, L.-J.-B., chef-garde (articles 1 et 8).	65	1,809	Id.	129	Anciaux, A.-M., facteur local (articles 5 et 8).	50	780	Id.
106	François, N., chef-garde (art. 5, 9 et 13).	63	1,950	Id.	130	Rocfontaine, E.-J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	50	697	Id.
107	Gerin, L.-J., facteur de station (art. 5 et 8).	61	1,233	Id.	131	Lecomte, N.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	2,499	Id.
108	Sereciat, E.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	53	1,217	Id.	132	Leclercq, F.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	62	1,841	Id.
109	Dantinne, P.-J.-A., chef-garde, (articles 5 et 9).	51	1,726	Id.	133	Baccus, A.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	59	1,950	Id.
110	Thirion, J.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	65	825	Id.	134	M ^{me} Henrard, née Neuville, M.-L.-H., auxiliaire des télégraphes (art. 3 et 8 § 1 et 14)	31	300	Id.
111	Protin, L., facteur rural (art. 3, 8 et 13)	60	825	Id.	135	Pison, C.-L., matelot-sauveteur (art. 3 et 8).	62	224	Id.
112	Cordon, J.-L., facteur local, (art. 3 et 8).	56	1,144	Id.	136	Verlinde, C.-F., facteur rural (articles 3 et 8).	60	749	Id.
113					137	Van Stayen, facteur local (art. 3 et 8).	56	1,096	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
138	Marcothy, L.-G.-J., facteur local (art 5 et 8).	53	896	306	162	Farcy, J.-L.-T., percepteur des postes (art 1 et 8 § 1).	65	3,080	306
139	Billiet, E., facteur rural (art 5 et 8 § 2)	52	653	Id.	163	Mosselman, A.-J.-G., facteur rural (art 1 et 8).	65	839	Id.
140	Jaumin, L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	52	847	Id.	164	Niessen, T., facteur rural (art. 1, 8 et 15)	65	891	Id.
141	Fabri, J.-B.-H., facteur local (art. 5 et 8).	49	714	Id.	165	Claeys, P.-F., facteur local (art 5, 9 et 15).	62	1,200	Id.
142	Roussel, F.-N., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	47	397	Id.	166	Masure, F.-H.-V., facteur local (ar- ticles 5 et 8).	59	926	Id.
143	Cajot, H.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8)	65	1,971	Id.	167	Donnay, R.-F., facteur local (art 5 et 8).	58	934	Id.
144	Brans, G.-H., chef-garde (art 1 et 8).	65	1,944	Id.	168	Noullez, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	808	Id.
145	Kuborn, N.-C., facteur de station (art 1 et 8 § 1).	65	1,382	Id.	169	Vaes, P.-I., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	61	1,872	Id.
146	Thoumsin, S.-G., chef-garde (arti- cles 5, 9 et 13).	65	1,950	Id.	170	Van Damme, E., percepteur des postes (art. 5 et 8).	48	1,303	Id.
147	Starquy, J.-F., commis-chef des télégraphes (art 5 et 8 § 1).	64	2,816	Id.	171	Tiberghin, F., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,325	Id.
148	Berger, L.-A.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	63	3,479	Id.	172	Aubry, E.-N., commis-chef au che- min de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,966	Id.
149	Doutrelingne, E.-R., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,941	Id.	173	Permentiers, J.-B., chef de divi- sion au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	62	3,748	Id.
150	Winsch, A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	59	1,049	Id.	174	Surinx, J.-B., chef-facteur de sta- tion (art 5 et 8).	62	1,491	Id.
151	Mossoux, A.-J., chef-garde (art 5 et 8).	55	1,719	Id.	175	Ver Zwyvel, L.-L., agréé au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	60	1,256	Id.
152	Lemoine, T.-J., chef-garde (art 5 et 8).	54	1,536	Id.	176	Aurez, C.-P., chef-garde (art. 5 et 8).	59	1,807	Id.
153	Hecquet, A.-M., chef de division à la marine (art. 5 et 8 § 1).	54	3,315	Id.	177	Mulders, E., chef-garde (art 5, 8 et 15).	59	1,950	Id.
154	Coudde, H., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	36	782	Id.	178	Rohart, H.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,429	Id.
155	Vermeire, L.-F., élève-pilote (arti- cles 5 et 8).	44	1,041	Id.	179	Cheslet, J.-B.-O., chef-garde (ar- ticles 5 et 9).	55	1,733	Id.
156	Six, E.-A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	65	1,372	Id.	180	Grahamme A.-J., garde (art. 5 et 9).	32	650	Id.
157	Feyth, J.-B.-G., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	64	2,838	Id.	181	Raemaekers C.-H.-B., secrétaire- général (art. 1, 8 § 1 et 13).	68	7,500	Id.
158	Decelle, L.-J., agréé au chemin de fer (art 5 et 8 § 1)	59	733	Id.	182	Leroy, N.-F., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	55	351	Id.
159	Van den Berghe, A., chef-garde (art. 5 et 9).	58	1,715	Id.	183	Vermeulen, T., garde. (Pension révisée, remplace la pension inscrite en 1900 (art 5 et 9).	39	497	Id.
160	Hachez, H.-P., premier commis des postes (art 5 et 8 § 1)	55	1,761	Id.	184	Feringa, C., matelot-canoteur (ar- ticles 5 et 8).	61	905	Id.
161	Tassoul, P., commis-chef au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	50	1,947	Id.	185	Bull, L.-J., pilote (art 5 et 8)	53	1,463	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
186	Delodder, C.-L.-C., commis d'ordre des postes (art. 5 et 8 § 1)	45	651	306	211	Bollaert, L.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	47	1,115	306
187	Recht, T., chef-facteur des télé- graphes (art. 1 et 8 § 1).	65	1,736	Id.	212	Boleyn, M.-G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	35	473	Id.
188	Lelièvre, J.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	63	2,555	Id.	213	Versé, P.-J.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	65	2,286	Id.
189	Antoine, L.-J.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	58	2,800	Id.	214	Pirard, J.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	56	796	Id.
190	Boulangier, E.-J., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	56	1,787	Id.	215	Seghers, A.-L.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	48	972	Id.
191	Vanlierde, H.-J., chef-garde, (arti- cles 5 et 9).	40	1,075	Id.	216	Verbouwe, A.-A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	36	755	Id.
192	Van Uytven, J., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	41	752	Id.	217	Urbain, V., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,598	Id.
193	Moors, J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	65	855	Id.	218	Pepers, P.-J., pilote (art. 5 et 8)	57	1,695	Id.
194	Lodens, F., facteur rural (art. 5 et 8)	62	752	Id.	219	Fasseur, A., facteur rural (art. 5, 9 et 15).	65	975	Id.
195	Huybrechts, J.-F., facteur local (art. 5, 8 et 15).	60	907	Id.	220	Gios, M., facteur local (art. 5 et 8).	64	1,117	Id.
196	Borremans, J.-P., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,124	Id.	221	Persyn, L.-F., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	62	856	Id.
197	Vanhoet, C.-V.-L., facteur local (art. 5 et 8).	55	1,022	Id.	222	Boucart, J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	839	Id.
198	Sternon, H.-J., facteur local (art. 5 et 8).	54	860	Id.	223	Andriessens, P.-A., facteur local (art. 5 et 8).	58	998	Id.
199	Bruls, A., facteur local (art. 5 et 8).	54	948	Id.	224	Delem, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	58	1,028	Id.
200	Thomas, J.-B.-H., facteur local (art. 5 et 8).	51	919	Id.	225	Leveugle, J.-L., facteur local (ar- ticles 5 et 8).	58	1,114	39-40
201	Vandermaesen, F.-E., facteur rural (art. 5 et 8).	45	444	Id.	226	Devry, L., facteur rural (art. 5 et 8 § 2).	56	799	Id.
202	Bremans, M.-Q., officier de police principal au chemin de fer (ar- ticles 1 et 8 § 1).	65	1,320	Id.	227	Louwet, L., facteur local (art. 5 et 8).	55	991	Id.
203	Dumoncau, P.-J., facteur de sta- tion (art. 1 et 8 § 1).	65	1,277	Id.	228	Félix, E., facteur local (art. 5 et 8).	55	990	Id.
204	De Soete, F., chef de station (arti- cles 1 et 8 § 1).	65	1,728	Id.	229	Demeyere, A., facteur rural (art. 5 et 8).	44	409	Id.
205	Remier, F.-J.-B.-E., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	4,338	Id.	230	Chasseur, N.-J., facteur rural (ar- ticles 5 et 8).	49	311	Id.
206	Rosier, C.-L., chef-garde (art. 1 et 8 § 2)	65	1,950	Id.	231	Deweert, J.-D., chef-garde (art. 5, 9 et 15).	64	1,950	Id.
207	Mohr, F., chef-garde, (art. 5, 8 et 13).	65	1,950	Id.	232	Pauporté, L., commis-chef au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	60	2,549	Id.
208	Devel, J.-B.-E., facteur de station (art. 5 et 8 § 1).	54	735	Id.	233	M ^{me} Lemerrier, née Adriaenssens, C., commis d'ordre des télé- graphes (art. 5, 8 § 1 et 14).	31	300	Id.
209	Van de Spiegle, J.-X., facteur de station (art. 5 et 8).	53	1,126	Id.	234	Van der Linden, P., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,800	Id.
210	Lisoir, J., chef-garde (art. 5 et 9).	48	1,610	Id.	235	Van der Donck, A.-G.-A., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	57	1,872	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
236	Busch, J.-T.-A., facteur rural (art 1 et 8).	65	835	39-40	6	Dupont, H., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles	61	4,675	»
237	Warny, H.-J., facteur rural (art 5 et 8)	62	894	Id.	7	Gallet, L.-O., concierge à l'école normale de Tournai.	62	396	»
238	Hinque, J.-J.-L., facteur rural (articles 5 et 8).	61	754	Id.	8	Deterre, A.-C.-A., chef de section honoraire à l'administration des archives générales du royaume et comptable à la commission royale d'histoire.	68	4,520	»
239	Paligot, T.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	59	757	Id.					
240	Mabille, E.-I.-J., facteur local (articles 5 et 8).	58	1,048	Id.	9	M ^{me} veuve Danen, née Therasse, M.-J., concierge à l'école moyenne de l'État, à Andenne.	67	245	»
241	Mertens, F., facteur local (art. 5 et 8).	59	935	Id.	10	M ^{lle} Nottet, H.-H., régente à l'école moyenne de l'État, à Boom.	45	1,774	»
242	André, A., facteur local (art. 5 et 8).	57	879	Id.	11	Kesseler, J.-P. professeur honoraire de l'athénée royal d'Arlon.	61	2,403	»
243	Bernard, J.-H., matelot-rameur (art. 1, 8 et 15).	65	1,125	Id.	12	Ringoot, J.-A., directeur honoraire de l'école moyenné de l'État, à Schaerbeek.	61	4,336	»
244	Herman, J.-R., huissier au chemin de fer (art 1 et 8 § 1).	69	984	Id.	13	Forgeur, H.-J., brigadier surveillant aux Musées royaux de peinture et de sculpture.	71	1,117	»
245	Marneffe, E.-E.-J., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15)	65	2,407	Id.	14	Verelst, J.-J.-H.-E., professeur à l'athénée royal de Chimay.	49	2,369	»
246	Le Choux, H., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,497	Id.	15	Demarteau, L.-J.-E., professeur émérite de l'Université de Liège.	70	9,000	»
247	Dusart, P.-G.-G.-J.-R., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	6,600	Id.	16	Gillis, A.-J. professeur de musique honoraire de l'athénée royal de Namur.	61	447	»
248	Delcourt, F.-F.-J., chef-garde (articles 5 et 9).	54	1,863	Id.	17	Ducoffre, A.-G., régent de l'école moyenne de l'État, à Furnes	61	1,227	»
249	M ^{me} Alberty, née Henrard, H.-M., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	45	816	Id.	18	Michelet, F.-L.-L., professeur à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	61	2,306	»
	TOTAL. . . fr.		421,038		19	Florus, M.-L., professeur honoraire de l'athénée royal d'Anvers.	61	4,492	»
	Ministère des Sciences et des Arts.				20	Stinissen, P.-J., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire.	61	2,198	»
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				21	Temmerman, H., directeur honoraire de l'école normale de l'État, à Lierre.	61	3,724	»
1	De Waele, J., maître de dessin honoraire de l'académie des beaux-arts, à Gand.	64	1,658	»	22	Dhondt, E., concierge à l'école normale de l'État, à Gand.	67	845	»
2	Descamps, L., professeur honoraire de l'athénée royal de Mons.	61	3,391	»	23	Rumfels, E.-H., professeur honoraire de l'Académie des beaux-arts, à Anvers	75	1,037	»
3	M ^{lle} Bossut, M., sous-institutrice à l'école moyenne de l'État, à Ixelles	61	320	»	24	M ^{lle} Cordens, M.-J.-M., régente de l'école moyenne de l'État, à Laeken.	58	1,095	»
4	Cuyvers, J.-F., concierge à l'école moyenne de l'État, à Anvers.	67	1,933	»	25	Fincœur, P.-L.-J., professeur à l'athénée royal de Huy.	42	1,609	»
5	Guillaume, V., jardinier préparateur à l'école normale de l'État, à Virton.	61	433	»					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
26	Blaise, J.-Q.-C.-A., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ath.	61	2,969	»	45	Wicht, E.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Termonde.	61	1,542	»
27	Holzer, H., professeur émérite de l'Université de Liège.	70	7,000	»	46	Minne, A.-P.-C., professeur de dessin honoraire de l'athénée royal de Gand	61	1,971	»
28	Caille, N.-T.-L., inspecteur cantonal honoraire, de l'enseignement primaire.	61	1,777	»	47	Lahaye, J.-P.-C., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Seraing.	61	2,955	»
29	Van der Linden, G., directeur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers.	78	76	»	48	Marchal, F.-J., préfet des études honoraire de l'athénée royal de Mons.	61	4,691	»
30	Juncker, P.-E.-F., surveillant honoraire de l'athénée royal d'Ypres.	61	1,707	»	49	Mme veuve Vigneron-Geerinckx, E.-M.-V.-A., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroi	61	3,266	»
31	De Wilde, G., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire.	61	1,045	»	50	Parisel, R.-J., professeur honoraire de l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	55	1,003	»
32	America, P.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Hasselt.	61	1,426	»	51	M ^{lle} Philippet, M.-P., régente honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Ath.	51	2,002	»
33	Kefer, L.-J., répétiteur honoraire au Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	66	886	»	52	Mme Foulon-Genicot, F.-C.-M., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Molenbeek-Saint-Jean.	54	1,678	»
34	Trouillez-Spinette, E.-J., surveillant honoraire de l'athénée royal d'Ath.	61	1,855	»	53	Mme veuve De Can-Verdermeeren, M.-J., régente honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Andenne.	56	1,702	»
35	Wilmet, L.-J., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Huy.	61	1,497	»	54	Lelièvre de Staumont, M.-F.-J.-E.-J., professeur honoraire de l'athénée royal de Namur.	60	1,221	»
36	Lamhotte, J.-J.-E., préfet des études à l'athénée royal de Charleroi.	56	4,895	»	55	Hault, L.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Spa.	56	2,033	»
37	Guiette, A., professeur à l'athénée royal de Verviers.	50	3,161	»	56	Paulus, A.-J., professeur à l'école moyenne de l'Etat, à Jumet.	60	915	»
38	M ^{me} Stevens-De Groof, R., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Malines.	44	989	»	57	Buchet, L.-N., professeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Thuin.	60	1,773	»
39	Merten, C.-P.-E.-O., professeur émérite de l'Université de Liège.	71	10,000	»	58	Van Ouytsel, G., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruges.	60	2,378	»
40	Tourneur, V.-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Verviers.	61	1,451	»	59	Van Assche, C.-M., régent honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers.	50	2,103	»
41	Stubbe, E.-T., économiste honoraire de l'école normale de l'Etat, à Gand.	56	2,558	»	60	Leitz, J., régent honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Lessines.	49	1,102	»
42	Kleintjens, J.-C., inspecteur honoraire de l'enseignement moyen.	62	4,117	»	61	Mme Pholien-Lincez, V.-E., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Seraing.	61	830	»
43	Michelli, P.-N., Surveillant aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.	72	705	»	62	Verstappen, F., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruges	61	1,422	»
44	Bogaerts, L.-J.-L., professeur de religion honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Anvers.	60	2,049	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
63	Servais, F.-J., professeur hono- raire de l'école normale de l'État, à Mons.	58	2,087	»	82	Angenot, F.-J., professeur hono- raire de l'athénée royal d'Ixelles.	60	3,808	»
64	Colmant, P.-J., huissier au Ministère des Sciences et des Arts	67	1,243	»	83	Havaux, V.-G., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.	72	250	»
65	Drumaux, M.-E.-A., préfet des études honoraire de l'athénée royal de Liège.	64	3,388	»	84	Bastin, P.-C.-J., professeur hono- raire de l'athénée royal de Liège.	47	2,880	»
66	Sauveur, T.-C., professeur hono- raire du Conservatoire royal de musique de Gand.	68	1,506	»	85	M ^{me} Putzeys-Dony, L.-M.-S., mai- tresse de travaux à l'aiguille à l'école normale d'Andenne.	40	703	»
67	Thiriaux, A.-J., directeur hono- raire de l'école moyenne de l'État, à Quiévrain.	60	4,752	»	86	Lhoir, C.-A., professeur honoraire de l'athénée royal de Mons.	40	1,367	»
68	Van Brée, J.-G., commis de 1 ^{re} classe au Ministère des Sciences et des Arts.	67	1,510	»	87	Helmus, J., concierge à l'école moyenne de l'État, à Tir- lemont.	68	296	»
69	Vadin, J.-J., Surveillant honoraire de la section normale primaire de l'État, à Virton.	52	129	»	88	M ^{me} Demannez-Frappat, E.-L.-H., régente honoraire à l'école moyenne de l'État, à Tir- lemont.	40	8	»
70	Massart, N.-L.-L., professeur honoraire du Conservatoire royal de musique de Liège.	72	3,000	»	89	Van Hoeymissie, J., assistant hono- raire à la section préparatoire de l'école moyenne de l'État, à Boom.	60	357	»
71	Neven, C.-A.-H., professeur hono- raire de l'athénée royal de Mons.	55	3,122	»	TOTAL . . . fr			183,623	
72	M ^{me} Degive-Le Delier, V.-F.-C., pro- fesseur au Conservatoire royal de musique d'Anvers.	62	468	»	Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.				
73	M ^{lle} Olinger, J., régente honoraire de l'école normale de l'État, à Arlon.	56	1,870	»	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
74	Noël, J.-F., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de Limbourg.	76	263	»	1	Blampain, V.-J.-F., chef de bureau au commissariat de l'arrondisse- ment de Thuin (art. 5 et 4)	59	1,683	»
75	M ^{lle} Gillet, M.-E.-E., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'État, à Mons.	51	1,413	»	2	Dierckx, H.-J.-M.-J., commissaire honoraire de l'arrondissement de Turnhout (art. 1 et 8).	76	3,575	»
76	Rommens, A.-A., inspecteur diocé- sain de l'enseignement primaire	57	2,900	»	3	Janssens, A.-J.-M., directeur hono- raire de l'administration pro- vinciale d'Anvers (art. 1 et 8).	67	5,400	»
77	Duchesne, L., régent honoraire de l'école moyenne de l'État, à Jumet.	60	1,615	»	4	Diederickx, C.-L., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale de Namur (art. 1 et 8).	65	2,585	»
78	Drion, C., inspecteur diocésain de l'enseignement primaire.	44	2,078	»	5	Blomme, H.-J.-C., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale de la Flandre occi- dentale (art. 5 et 8).	63	2,215	»
79	Wartique, F.-V.-L., régent à l'école moyenne de l'État, à Verviers.	56	19	»	6	Sibenaler, J.-B., chef de bureau honoraire à l'administration pro- vinciale du Luxembourg (art. 1 et 8) et secrétaire-trésorier hono- raire du bureau administratif de l'athénée royal d'Arlon.	53	2,543	»
80	Rocher, J.-B., maître de musique honoraire de l'école moyenne de l'État, à Boom.	60	331	»					
81	M ^{lle} Viol, M.-J., maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Liège.	60	1,390	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	
7	Doore, E.-J., commis de 1 ^{re} classe à l'Administration provinciale de la Flandre occident. (art. 1 et 8)	66	2,495	»		Ministère des Travaux publics. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
8	Pety de Thozée, L.-T.-M., gou- verneur honoraire de la provin- ce de Liège (art. 5 et 8).	67	7,155	»	1		Hurlet, C., premier commis (art. 5 et 8).	62	2,015	»
9	Heuercheidt, E., chef de bureau à l'Administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8).	65	2,560	»	2		Rousseau, J.-J., chef de bureau dessinateur (art. 1 et 8).	69	2,519	»
10	Frison, L.-P.-J., membre de la Dé- putation permanente du Conseil provincial du Hainaut (art. 1 et 8).	82	2,800	»	3		Puchot, J., chef de bureau dessina- teur (art. 1 et 8).	71	2,238	»
11	Dubois, L.-F., membre de la Députa- tion permanente du Conseil pro- vincial du Hainaut (art. 5 et 8).	63	1,933	»	4		Burnotte, J.-J., conducteur-prin- cipal (art. 1, 8 et 15).	67	4,537	»
12	Dumont, H.-J., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	66	638	»	5		Loodts, H.-C., premier commis (art. 1 et 8).	67	1,981	»
13	Ruisseau, L.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	67	210	»	6		Dausi, J.-B., pontier (art. 1 et 8).	69	580	»
14	Simon, S.-F.-J., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	57	606	»	7		Vermeulen, E.-N., surveillant de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8).	70	1,867	»
15	Philippe, E.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	58	624	»	8		Neiryneck, A., garde-déversoir (arti- cles 1 et 8).	72	379	»
16	Damseaux, A.-H.-J., professeur émérite à l'Institut agricole de l'État (art. 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879).	70	6,500	»	9		Grotaers, F.-E., préposé à la jauge des Nêthes (art. 1 et 8).	68	311	»
17	Muno, H., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	65	768	»	10		Van Leirberge, E., messenger (arti- cles 1 et 8).	69	1,054	»
18	Vasseur, G., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	68	987	»	11		Paquet, H.-J., éclusier (art. 1 et 8).	66	755	»
19	Degive, V.-J.-A., directeur émérite de l'école de médecine vétéri- naire de l'État (art. 2, 1 ^o de la loi du 30 juillet 1879).	64	10,058	»	12		Dresse, A.-F.-A., pontier (art. 1, 8 et 15).	68	712	»
20	Authélet, M., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	68	353	»	13		Deprume, O., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	66	4,185	»
21	Denil, C.-L., homme de service à l'école de médecine vétérinaire de l'État (art. 5 et 8).	66	660	»	14		Degosserie, C.-J., éclusier-receveur (art. 1, 8 et 15).	69	1,360	»
22	Coune, E.-J.-J., chef de bureau à l'Administration provinciale de Liège.	55	2,624	»	15		Mattart, J., éclusier (art. 1 et 8).	65	700	»
23	Tonglet, T.-E.-J., chef de bureau au commissariat d'arrondisse- ment de Dinant.	75	1,684	»	16		Daenens, C.-L., pontier (art. 5 et 8).	61	608	»
24	Spitaels, B., garde forestier.	57	217	»	17		Konings, T., pontier (art. 1 et 8).	70	613	»
25	Braet, C., chef de bureau honoraire à l'Administration provinciale de la Flandre orientale.	66	1,557	»	18		Legraive, H.-J., concierge au Palais de Justice de Bruxelles (art. 1 et 8).	69	1,347	»
	TOTAL . . . fr.		62,430		19		Engels, G.-A., conservateur en chef du Palais de Justice de Bruxelles (art. 1 et 8).	65	4,958	»
					20		Fleury, L., surveillant principal (art. 1 et 8).	66	2,582	»
					21		Doubart, L.-J., surveillant de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	66	1,950	»
					22		Smekens, A., pontier, (art. 1 et 8).	67	653	»
					23		Bamelis, H.-L., pontier (art. 1 et 8)	66	614	»
					24	Pannekoucke, T.-L., pontier (arti- cles 1 et 8).	69	718	»	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	
25	Garcy, P.-J., éclusier-receveur (art. 5 et 8).	58	1,038	»	47	Fabri, H.-I.-V., sous-chef de bureau dessinateur (art. 1 et 8)	65	1,797	»	
26	Verbrigge, D.-A., éclusier-percepteur (art. 1 et 8).	66	1,036	»	48	Debilde, J.-L.-J., sous-chef de bureau dessinateur (art. 5 et 8).	52	1,609	»	
27	Gillard, E.-D., éclusier de 2 ^e classe (art. 1 et 8)	65	658	»	49	Pirot, H.-J., éclusier de 1 ^{re} classe, percepteur (art. 5 et 8).	59	1,291	»	
28	Dermine, J.-A.-J., éclusier-barragiste de 1 ^{re} classe contrôleur (art. 1 et 8).	65	889	»	50	Mahaux, E., éclusier de 1 ^{re} classe, receveur (art. 1 et 8).	65	834	»	
								TOTAL. fr.	89,469	
29	Richel, F.-E., éclusier-barragiste de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	846	»	Ministère de la Justice.					
30	Foret, L.-A., pontier (art. 1 et 8)	65	625	»	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>					
31	Haumont, J.-H., éclusier de 1 ^{re} cl. (art. 1 et 8).	65	690	»	1	Verfaillie, H.-L., greffier de la justice de paix du 2 ^m e canton de Courtrai (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	71	2,880	334	
32	Bonamis, F.-J., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	3,912	»	2	De Pauw, N., procureur général près la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	73	13,430	353	
33	De Cloedt, F.-J.-J., garde-canal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	1,088	»	3	Massart, A.-J.-J., commis-chef au parquet du tribunal de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	1,750	2-3	
34	Debeil, A.-F.-D., directeur général des Ponts et Chaussées (art. 1, 3 et 13).	67	7,500	»	4	Doucet de Tillier, A.-H., juge au tribunal de Namur (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	2,607	Id.	
35	Van Goethem, J.-B., pontier-contrôleur (art. 1 et 8).	67	767	»	5	Giron, J.-P.-A., premier président à la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	75	16,641	Id.	
36	La Haye, C.-F.-A.-N.-L., ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8).	65	7,233	»	6	Incouï, J.-J., juge de paix du canton de Dinant (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	6,100	Id.	
37	Bruyninckx, E.-C., garde-rivière de 3 ^e classe (art. 1 et 8).	65	759	»	7	Polain, M.-G.-L., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	9,983	60	
38	Sobet, G.-A., éclusier en disponibilité (art. 5 et 8).	59	621	»	8	Würth, C.-H., procureur du Roi à Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	67	10,055	Id.	
39	Patoux, A.-J., éclusier-contrôleur (art. 1, 8 et 15).	71	1,027	»	9	André, H., surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	67	1,269	34 35	
40	Stiénon, G.-C.-H.-G., chef de bureau (art. 5 et 8).	49	2,107	»	10	De Thibault, A.-C.-M., conseiller à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	63	9,310	Id.	
41	Vanpraet, V.-L., aide-éclusier (articles 5 et 8).	46	407	»						
42	Fanard, F.-J.-B., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	4,274	»						
43	Henrard, V.-E.-H.-A.-L., chef de bureau (art. 1, et 8).	65	2,891	»						
44	Hacken, L.-P.-W., pontier (art. 1, 3 et 8).	61	628	»						
45	Duray, A.-L.-A., chef de bureau (art. 1 et 8).	65	2,580	»						
46	Brasseur, J.-H.-J.-J., chef de bureau à titre personnel (art. 1 et 8).	65	2,906	»						

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du <i>Moniteur</i> .	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du <i>Monit.-vr.</i>
11	Legrain, F.-A.-J., compositeur-journaliste au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	59	1,559	37	25	Fonteyne, G.-J., surveillant à la prison de Bruges (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	59	1,096	184
12	Bailleux, J.-P., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	65	1,303	71	26	Boni, P.-F., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	9,515	201
13	Glibert, S., veuve Guillaume, nettoyeuse au département (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	70	502	87	27	Carpentier, A.-A.-J.-J., greffier de la justice de paix de Contich (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	74	2,513	177
14	Rutten, J.-M., instituteur adjoint à la prison centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1867).	66	1,058	17	28	Poll, F.-L.-E., directeur des écoles de bienfaisance de l'Etat à Ruysselede-Beernem (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	7,500	Id.
15	van Egeren, J., conseiller à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	67	9,310	116	29	Boland, A.-M.-J., surveillant à la prison de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	48	756	214
16	Meskens, G.-L., plieur au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	43	300	11.	30	Blomme, A.-J.-B., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	8,470	228
17	Martial, J.-J.-M.-F.-T., juge de paix à Seraing (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	67	5,567	142	31	Jaumotte, G.-C.-J., surveillant à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 18 janvier 1886).	57	911	242
18	Mascart, J.-J., directeur de la prison de Saint-Gilles (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	6,675	Id.	32	Sibiet, J.-D., surveillant à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	984	Id.
19	Blondiau, P.-F.-H., secrétaire du parquet du tribunal de Neufchâteau (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	45	1,473	145	33	Vanneste, J., surveillant à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	41	583	Id.
20	Demasure, L.-E.-J., juge au tribunal de Mons (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 15 juillet 1867).	63	6,875	142	34	Hallet, G.-L., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	64	8,611	228
21	Fenaux, E.-J., directeur de la prison centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	6,675	Id.	35	Marx, J.-P., messenger à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	1,350	256
22	Pierret, J.-B.-N., surveillant à la prison secondaire de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	62	747	Id.	36	Raeldts, P.-L., juge de paix à Hérenthals (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	6,300	259
23	Verhulst, G.-P., chef-surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	2,971	Id.	37	Hermans, M., préposé à la conduite des voitures cellulaires (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	2,042	309
24	Grootaers, O.-L., compositeur en conscience au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	68	913	179	38	Hecking, M.-J.-B.-A., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	52	1,905	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
39	Harrewyn F.-E.-S., greffier à la justice de paix du canton d'Eeckeren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	701	»	2	Claes, H.-J.-T., géomètre dessinateur des mines (art. 1, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	65	2,415	»
40	Moreau, J.-B.-N.-J., surveillant à la prison de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	50	775	»		TOTAL. . . fr.		2,991	
	TOTAL. . . fr.		473,965						
	Ministère des Affaires étrangères.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Raulet, J.-C., commis de 1 ^{re} classe.	68	2,843	»	1	Duterque, C.-J.-B., conseiller à la Cour des Comptes	73	7,290	»
2	Daelman, F.-G.-T.-S. (baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	70	7,500	»		TOTAL. . . fr.		7,290	
	TOTAL. . . fr.		10,343						
	Ministère de la Guerre.								
	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>								
1	Dhaene, J.-J.-P., ouvrier civil militarisé à la boulangerie militaire de Malines.	31	300	»	1	De Waele, J.	63	1,648	»
2	Kayser, E.-M.-O., commis principal de 2 ^{me} classe à l'arsenal de construction.	56	4,739	»	2	M ^{lle} Pluvinage, A.-M.-D.-A. . . .	44	435	»
3	Charpentier, F.-E., surveillant du génie de 1 ^{re} classe	65	1,450	»	3	Descamps, L.	60	619	»
4	Mirguet, J.-H.-C., surveillant du génie de 5 ^{me} classe	65	461	»	4	M ^{lle} Bossut, M.-J.	61	1,842	»
	TOTAL. . . fr.		3,950		5	Delcroix, J.-B.-D.-J.	55	1,567	»
	Ministère de l'Industrie et du Travail.				6	T'Sjobbel, O.-J.-B.	54	2,031	»
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				7	M ^{lle} Verbeiren, C.	55	295	»
1	Pilatte, A.-L., commis d'ordre de 1 ^{re} classe (art. 3, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).	43	576	»	8	Verelst, J.-J.-H.-E.	49	29	»
					9	M ^{lle} Marchal, M.-C. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1907)	55	741	»
					10	Ducoffre, A.-C.	60	2,398	»
					11	Michelet, F.-L.-L.	61	1,640	»
					12	M ^{lle} Ackermans, V.	56	3,255	»
					13	M ^{me} Ortmans-Delpeidange, M.-J.	58	2,600	»
					14	Desmet, J.	55	1,316	»
					15	Lambert, N.-J.	63	1,606	»
					16	Rossignol, C.-F.-N.	58	3,111	»
					17	M ^{me} Bergmans-Nandermolen, A.	50	700	»
					18	Mommens, C.	46	1,178	»
					19	Mottin, I.	59	1,433	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
20	Jonckheere, A -A	63	2,408	»	56	M ^{me} V ^o Saeys-Uyttersprot, R . . .	54	1,267	»
21	Marseille, A.-J.	57	1,384	»	57	M ^{me} Ottoul-Preat, M -L.-G . . .	50	968	»
22	Michez, E -J	60	1,587	»	58	M ^{me} V ^o Ranwez-Dillie, M.-L . . .	54	1,876	»
23	M ^{lle} Vanhooijdonk, A -T.	48	1,397	»	59	Stinissen, P.-J.	60	802	»
24	M ^{me} V ^o De Belser-Leyssens, M.-A.	59	80	»	60	Temmerman, H.	61	1,276	»
25	M ^{me} V ^o Slosse-Hermans, M.-J. . .	61	3,652	»	61	M ^{lle} D'hose, M.-C	55	703	»
26	Ponnet, A.	58	1,483	»	62	Ivens, J	46	856	»
27	Robert, J.-M -G.	46	1,190	»	63	Gustin, G -J.	65	3,400	»
28	M ^{me} Hanus-Minon, M -J.-G.	44	1,035	»	64	Van den Abeele, F -E.	68	500	»
29	Martiny, L.-L -J.	55	1,773	»	65	M ^{lle} Fleury, M.-A	56	306	»
30	Van Esche, L.	54	1,199	»	66	M ^{me} Laffineur-Haine, V -L -J. . . .	54	2,107	»
31	M ^{lle} Holemans, J -M -R.	47	1,309	»	67	Lamy, L.-J.	55	1,032	»
32	M ^{lle} de Ravenne, L.-M -C.	61	1,939	»	68	Verleye, E.	58	1,352	»
33	Duson, G.-J.	56	1,883	»	69	M ^{lle} Cordens, M -J -M.	57	144	»
34	M ^{me} Rinskopf-Bacq, I.-G.-M.-J. . .	53	1,760	»	70	M ^{me} V ^o Opdenberg-Maréchal, M -L	66	2,876	»
35	Cerfont, A.-J.-J.	44	955	»	71	M ^{me} V ^o Verschaeren-Sennes, F. . .	73	698	»
36	Lhermitte, F.-J.	56	1,071	»	72	M ^{me} Fonbonne-Bologne, M -J -J	47	829	»
37	M ^{me} Wesmael-Richal, M -L	40	680	»	73	M ^{lle} Haulot, M -A -M -L	47	626	»
38	Caron, E.-E -C.	39	777	»	74	Verboven, L -J.	30	1,002	»
39	Coeman, A -M.	58	2,946	»	75	M ^{me} De Koninck-Koopmans, V - F.-M.	50	617	»
40	Lacroix, F.-J	56	1,477	»	76	M ^{me} V ^o Prince-Beguïn, E -M.-L. . .	56	1,533	»
41	M ^{lle} Tijsmans, A.-C.	54	824	»	77	M ^{lle} Mayeres, M.-J.	56	1,014	»
42	Scailteux, E.-J.	63	1,230	»	78	M ^{me} Raman-Flain, R.	75	89	»
43	Stockman, A.	44	907	»	79	Bourdeaux, E.-V.-G.	43	917	»
44	Foucart, N.-C -J.	58	1,933	»	80	Dulaurij, L -C.-F -E.	51	1,010	»
45	M ^{me} Manche-Mauvisin, E.-M.-D.	47	1,192	»	81	Fasbender, F -L.	53	1,330	»
46	M ^{me} Paquet-Laurent, A.-M -A. . . .	51	1,152	»	82	M ^{lle} Verroken, J.	55	907	»
47	M ^{lle} Bischops, M.-T.-J -J	37	501	»	83	Eelen, J -A	51	1,259	»
48	M ^{me} Octors-Defontaine, H -A	37	598	»	84	Plughers, L.-H.	54	820	»
49	Carlier, A -J.	55	1,793	»	85	Scarcez, A	60	1,969	»
50	M ^{me} V ^o Martens-Van Uytbergen, M.-T.-F -P.	55	2,020	»	86	Blaise, J.-Q.-G -A.	60	378	»
51	Koekelmeyer, E	45	890	»	87	Debruyne, J.	47	967	»
52	M ^{lle} Tijsmans, A.	59	1,036	»	88	M ^{lle} Raux, M.-V.-H.	45	860	»
53	Schoonheijt, J -V	41	1,161	»	89	De Motte, G.	52	1,070	»
54	Steenbrugen, A.	60	4,466	»	90	Herman, J.-M.	72	2,165	»
55	M ^{me} V ^o Van Mulders-Scott, H -J -M.	55	2,086	»	91	M ^{me} V ^o Muller-Rombaux, M.-F. . .	60	2,234	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
92	Caille, N.-T.-L.	60	1,223	»	127	Tourneur, V.-J.	60	1,028	»
93	Rutten, J.-M.	65	305	»	128	M ^{me} Rouvroy-Nicolai, J.-F. . . .	45	1,204	»
94	Detrain, C.	55	1,825	»	129	Stubbe, E.-T.	55	875	»
95	M ^{lle} Frayard, S.-L.	56	1,196	»	130	Kleintjens, J.-C.	60	883	»
96	M ^{me} Denonne-Ferier, M.-M.-S.-G.	35	534	»	131	M ^{me} Gelée-Samyn, M.-M.	55	261	»
97	M ^{me} V ^o Martinis-Dufeignies, C.-C.	56	1,506	»	132	M ^{me} V ^o Genonceaux-Cent, M.-F.	56	1,229	»
98	M ^{me} Gosselin-Demarbaix, A.-A. . .	57	1,345	»	133	Braeckman, J.-M.	57	2,933	»
99	M ^{lle} Kühnemünd, I.-C.-J.	52	1,287	»	134	Claes, A.	53	2,703	»
100	Van der Linden, G.	78	2,615	»	135	De Keyser, A.-D.	57	2,766	»
101	M ^{me} Goossens-Veeckmans, I.-P. . .	52	1,364	»	136	Lebrun, J.-B.-E.	53	2,722	»
102	Van de Weyer, C.-L.	59	1,690	»	137	Alleman, A.-M.-J.	70	1,657	»
103	Juncker, P.-E.-F.	60	762	»	138	Chabot, H.-J.	51	825	»
104	De Wilde, C.	60	1,396	»	139	Hérode, H.-L.	59	1,686	»
105	M ^{lle} Lemesle, S.	58	1,083	»	140	Dille, E.-G.	60	3,200	»
106	Timmermans, L.-J.	53	1,153	»	141	M ^{lle} Haseleer, C.-H.	60	1,202	»
107	America, P.-J.	61	762	»	142	Watry, J.-B.	64	3,400	»
108	Buggenhout, J.-T.	66	1,690	»	143	Bayenet, G.-J.	52	1,422	»
109	Kefer, L.-J.	65	3,297	»	144	M ^{lle} Lambert, F.-F.	69	433	»
110	Erouilliez-Spinette, E.-J.	60	138	»	145	Warnotte, G.-J.	62	3,400	»
111	Wilmot, L.-J.	60	1,303	»	146	Wicht, E.-J.	60	227	»
112	Raulet, J.-C.	67	757	»	147	M ^{me} Cors-Fievet, M.-E.	51	918	»
113	M ^{me} Detrain-Penninckx, A.-P. . . .	60	1,608	»	148	M ^{me} Eliaers-Brux, M.-J.-G. . . .	46	836	»
114	M ^{me} Lhomme-Goffin, J.-F.	60	98	»	149	Genot, F.-J.-B.	55	1,471	»
115	Lambotte, J.-J.-E.	55	105	»	150	M ^{me} V ^o Heccq-Massart, L.-M.-G. .	56	1,429	»
116	M ^{lle} Brohez, L.-A.-C.	55	243	»	151	M ^{me} Lecouturier-Lacourt, M.-J. .	51	1,198	»
117	M ^{me} Demannez-Frappat, E.-L.-H.	39	517	»	152	M ^{me} DeBusscher-Mullier, M.-L.-P.-J.	67	733	»
118	Lapiere, L.-J.	57	1,666	»	153	Vidrequin, D.-M.-V.	48	1,677	»
119	M ^{me} V ^o Vanderhaagen-Soudant, T.-J.-A. (Pension révisée. Rem- placé la pension inscrite en 1907).	48	1,531	»	154	Van den Putte, J.-C.	42	925	»
120	Dardenne, A.-J.	51	1,358	»	155	Elbo, M.-G.-J.	57	1,532	»
121	Damoiseaux, J.-B.	56	1,515	»	156	M ^{lle} Gilias, J.-M.	54	1,679	»
122	M ^{lle} Bacus, M.-A.	45	715	»	157	M ^{lle} Belf, A.-J.	46	893	»
123	M ^{me} Stevens-De Groof, R.	43	58	»	158	Lambrechts, J.-D.	55	1,533	»
124	M ^{lle} Van Bergen, M.-A.	63	563	»	159	Fortemaison, O.-J.	53	1,426	»
125	M ^{lle} Lahure, M.-J.	57	798	»	160	Van Roy, M.-F.-L.	60	3,810	»
126	Parret, C.-C.	37	309	»	161	De Lamalle, H.	73	640	»
					162	Romain, J.-B.-J.	54	2,633	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
163	M ^{me} Ve Vliex-Vanderhaegen, L.	72	1,266	»	197	Debecker, G.	66	1,664	»
164	M ^{lle} Van Caeneghem, C.-M.	55	175	»	198	Jeanmart, E.-J.	53	1,838	»
165	Minne, A.-P.-C.	60	1,326	»	199	M ^{me} Massart-Chevolet, M.-H.	52	867	»
166	M ^{lle} Maubach, E.-A.-D.	45	1,349	»	200	Monoyer, N.-C.	34	479	»
167	Pieters, R.	56	2,520	»	201	M ^{lle} Bouché, R.-V.	51	1,083	»
168	Vanhaute, A.-M.-S.	37	463	»	202	M ^{me} Ve Vanderaa-Waroux, A.-M.-E.	55	100	»
169	Lahaye, J.-P.-C.	61	915	»	203	M ^{lle} Deleau, E.-H.-L.	58	711	»
170	Gooris, G. (Pension révisée. Voir n° 259).	52	1,406	»	204	Demeuse, G.-L.-J.	52	1,447	»
171	M ^{me} Mothy-Carlier, E.-C.	56	2,020	»	205	M ^{me} Largefeuille-Lemmens, L.- D.-T.	53	1,974	»
172	M ^{me} Van de Putte-Wiemer, E.-A.	55	1,653	»	206	Martens, P.-H.	60	1,506	»
173	M ^{me} Kestens-Van Weverenbergh, E.-P.	44	723	»	207	Remy, J.-J.	69	3,533	»
174	M ^{me} Malevez-Lahy, M.-I.-D.	47	703	»	208	Van der Biest, A.	58	3,186	»
175	Mees, J.-F.	51	1,242	»	209	M ^{me} Delleau-Regniers, R.	56	50	»
176	Nignolet, T.-J.	60	1,440	»	210	M ^{me} Bricbant-Piroux, C.-O.	55	1,116	»
177	M ^{me} Ve Smedts-Massart, V.-M.-L.	61	2,933	»	211	M ^{me} Deglin-François, M.-V.	50	775	»
178	Talmasse, P.-F.-J.	58	2,788	»	212	M ^{me} Dewolfs-Huijgh, M.-M.	55	1,943	»
179	M ^{me} Ve Wever-De Witte, J.-C.	59	1,633	»	213	M ^{me} Gilles-Bultot, A.-M.-L.	53	1,461	»
180	Marschant, J.	54	2,160	»	214	Rayé, A.-J. (Pension révisée. Voir n° 358).	62	390	»
181	Van Noyen, J.-C.	62	4,186	»	215	M ^{lle} Philippet, M.-P.	51	129	»
182	M ^{me} Verbruggen-Lans, E.	55	2,382	»	216	De Decker, C.	57	1,866	»
183	M ^{lle} Waroquiers, M.-M.-J.	47	1,058	»	217	M ^{me} Moulart-Hoffmann, J.-E.-L.	33	349	»
184	Berger, E.-J.	58	1,610	»	218	M ^{me} Prangey-Questienne, L.-J.	34	246	»
185	M ^{lle} Vanderbeek, M.-G.-D.	51	1,831	»	219	M ^{me} Heirman-De Clot, E.-F.-M.	51	1,545	»
186	Charon, D.	53	105	»	220	M ^{me} Rœlofs-Vansuetendael, C.- H.-E.	38	682	»
187	M ^{me} Ve Donnay-Schelling, M.-I.	56	2,020	»	221	M ^{me} Ve Sanglier-Coumans, M.- E.-V.-L.	50	976	»
188	M ^{me} Defrenne-Louis, R.-J.	60	131	»	222	Leën, H.	50	1,218	»
189	M ^{me} Van Eckhaute-Deleuze, M.-L.	53	1,292	»	223	M ^{me} Foulon-Genicot, F.-C.-M.	53	472	»
190	M ^{lle} Fays, E.	68	508	»	224	M ^{me} Bizet-Bureau, J.-C.	55	1,406	»
191	M ^{lle} Ducat, L.-J.	51	704	»	225	M ^{me} Ve De Can-Vandermeeren, M.-J.	56	248	»
192	Hollaert, M.	57	1,027	»	226	M ^{me} Servais-Nihoul, E.-F.-J.	56	1,138	»
193	Felten, J.	46	720	»	227	De Paepen, J.	55	231	»
194	M ^{me} Ve Vigneron-Geerinckx, E. M.-V.-A.	60	801	»	228	M ^{me} Pirotte-Braine, M.-V.	53	1,295	»
195	M ^{lle} Van Melle, L.-M. (Pension révisée. Remplacée celle inscrite en 1907).	55	2,186	»	229	M ^{me} Servais-Hanquet, B.-M.-J.	49	670	»
196	M ^{lle} Wlœberghs, M.-V.	62	926	»	230	M ^{me} Lemaitre-Andries, M.-O.	54	990	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
231	Lelièvre de Staumont, M.-F.-J.-E.-J	60	1,389	»	267	M ^{me} Hendrick-Langerock, L.-H.- C.-F.-G.	35	690	»
232	Hardij, L.-F.	60	2,297	»	268	M ^{lle} Servais, M.	52	409	»
233	Hault, L.-J.	57	19	»	269	M ^{lle} Hambursin, E.-J.	51	971	»
234	M ^{me} Gilbert-François, Z.	42	498	»	270	Jacques, F.-H.-J.-A.	38	813	»
235	Noël, A.-J.	54	1,636	»	271	Delvaux, D.-J.	59	1,854	»
236	Pictquin, L.-F.-J.	46	928	»	272	M ^{me} Kayls-De Saedeleer, C.-E.-M	55	977	»
237	M ^{me} Navarre-Wilmé, E.	57	1,509	»	273	Reisch, J.-J.	57	1,563	»
238	Clerbois, H.-D.-J.	50	1,499	»	274	M ^{me} Hoyaux-Classens, G.-A.	31	266	»
239	M ^{me} Michel-Foucart, M.-M.-J.	51	1,176	»	275	Roger, H.-R.	57	1,596	»
240	Paulus A.-J.	60	2,201	»	276	Vadin, J.-J.	51	1,144	»
241	M ^{lle} D'Allecourt, M.-J.-F.-G.	53	248	»	277	Maens, J.-H.	60	2,631	»
242	M ^{me} Gérard-Thiry, E.-H.	44	534	»	278	M ^{lle} Decelle, F.-J.	55	940	»
243	Buchet, L.-N.	60	944	»	279	Menu, E.-A.-D.-J.	55	1,534	»
244	Van Ouytsel, G.	60	1,287	»	280	M ^{me} Degardin-Urbain, J.-F.	57	1,141	»
245	M ^{lle} Delheusy, M.-J.-E.	64	1,194	»	281	M ^{lle} De Weerd, R.	24	175	»
246	Leemans, J.	57	1,733	»	282	M ^{me} Degive-Le Delier, V.-F.-C.	62	1,479	»
247	M ^{lle} Nissen, M.-E.-J.	64	2,012	»	283	M ^{lle} Martiny, L.-J.	58	2,219	»
248	Triœn, J.-P.-J.	53	1,513	»	284	Van den Poel, H.	60	1,166	»
249	Maclot, J.-G.-C.	57	1,093	»	285	Legrand, E.-H.	51	1,463	»
250	M ^{me} Pholien-Lincez, V.-E.	61	559	»	286	M ^{lle} Sadet, M.-C.	43	602	»
251	Waleckx, J.-J.	57	1,446	»	287	M ^{lle} Olinger, J.	55	607	»
252	M ^{lle} Geerinckx, M.-A.-A.-C.	52	1,106	»	288	M ^{me} Dubois-Baldewijns, M.-A.-A.	54	100	»
253	Servais, F.-J.	57	739	»	289	M ^{lle} Courtmans, A.-J.-M.	63	800	»
254	Dehovre, C.-R.	53	1,313	»	290	M ^{me} Defever-Dickschen, E.-A.-R.	44	741	»
255	M ^{lle} Dusausoit, M.-F.	38	374	»	291	M ^{me} V ^o Daems-Bries, M.-C.-V.	57	4,065	»
256	Drumaux, M.-E.-A.	60	1,612	»	292	M ^{lle} Liekens, A.-C.-F.	40	566	»
257	Gérard, E.	43	1,270	»	293	M ^{me} V ^o Chenoy-Mercier, E.-M.-H.-J.	51	754	»
258	Bansart, L.-V.-J.	60	336	»	294	Dewyze, A.	50	1,020	»
259	Gooris, G. (Pension révisée. Rem- place la pension n ^o 170).	52	1,413	»	295	Leboutte, L.-J.	41	756	»
260	Simon, J.-L.	45	675	»	296	Dubois, J.-J.	55	1,440	»
261	Lambert, F.-J.	51	1,203	»	297	Rozet, J.-J.	58	1,486	»
262	M ^{me} Bernard-Basse, M.	47	660	»	298	Grawez, F.-J.	50	1,580	»
263	Thuriaux, A.-J.	59	248	»	299	M ^{me} Thomas-Barbette, M.-C.-M.	43	735	»
264	De Smedt, R.-M.	29	243	»	300	M ^{lle} Fleurbaey, J.-J.	56	876	»
265	Dieudonné, A.	57	1,436	»	301	Georges, A.-J.	58	1,673	»
266	Kocké, M.-L.	58	1,463	»	302	M ^{me} V ^o Derenne-Defrêne, A.-G.	65	1,200	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
303	M ^{me} Jacquet-Radoux, A.-C.-V	60	2,066	»	339	Rayé, A.-J (Pension révisée Rem- place la pension indiquée au n° 214.)	62	445	»
304	Hallynck, C.-L.	54	4,333	»	340	M ^{lle} Caers, M.-P.	55	175	»
305	M ^{me} Huygens-Vanderhoeven, M.	60	3,259	»	341	Duchesne, L.	59	1,503	»
306	Van Hoeymissen, J.	60	3,290	»	342	Van Der Steen, P.-J.	56	1,436	»
307	Bruyneel, T.	52	1,350	»	343	M ^{me} Gengout-Massart, E.-L.-J.	50	835	»
308	Devos, J.	60	4,313	»	344	Wartique, F.-V.-L.	56	2,733	»
309	M ^{me} Arnould-Paesmans, C.-M.-G.	50	4,191	»	345	M ^{lle} Burvenich, J.-C.	58	3,443	»
310	Leclercq, V.-J.	56	2,412	»	346	Jacoby J.-J.	73	4,313	»
311	De Clippel, L.	58	278	»	347	M ^{me} V ^e Leblois-Debrucq, M.-L.	58	2,066	»
312	Doncel, P.-J.	51	1,050	»	348	M ^{me} Hasse-Brogner, H.-J.-J.-V.	60	2,594	»
313	Neyrinck, C.-P.	58	2,725	»	349	Rocher, J.-B.	60	635	»
314	M ^{me} Focroule-Havet, M.-C.	54	4,260	»	350	Auverdin, A.-J. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1907.)	51	4,374	»
315	M ^{lle} Toussaint, M.	53	4,094	»	351	Vergauwen, A.-F.-G.	45	849	»
316	Verelst, P.-J.	58	964	»	352	M ^{lle} Huskin, M.-Z.	45	742	»
317	Deuse, F.-J.	53	1,330	»	353	M ^{lle} Dizelle, L.-V.-L.	59	1,710	»
318	M ^{me} V ^e Dequesne-Dasselborne, E.	66	561	»	354	M ^{lle} Remy, M.-J.-C.-S.	48	1,340	»
319	Plompen, L.	44	755	»	355	Gustin, A.-H.-J.	43	820	»
320	Lammens, E.-S.	51	4,283	»	356	Materne, J.-L.	65	2,066	»
321	M ^{lle} Selvais, A.-A.	56	664	»	357	Cabay, G.-J. (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1895.)	40	405	»
322	Jossiaux, L.-P.	41	1,019	»	358	M ^{lle} Metz, H.-M.-C.	44	738	»
323	Nulens, A.-E.	53	452	»	359	M ^{me} Devos-Verhoeven, C.-F.-C.	50	1,725	»
324	M ^{lle} Herreboudt, S.-E.-F.	56	4,600	»	360	M ^{lle} Martinot, M.-H.-J.-A.	50	753	»
325	M ^{me} Meert-Kerkoff, M.-J.-E.	50	4,759	»	361	Angenot, F.-J.	60	526	»
326	M ^{me} Marcq-Vallez, M.-T.	51	4,442	»	362	Jacob, V.-F.	64	266	»
327	M ^{me} Chibert-Saublens, M.-T.	50	4,971	»	363	Steppé, A.	49	4,332	»
328	M ^{me} Mathy-Bertrand, A.-J.	51	822	»	364	Leduc, E.-V.-E.	52	4,531	»
329	M ^{lle} Puttemans, C.-M.-I.	50	4,946	»	365	M ^{me} V ^e Biestraeten-Simon, M.-L.	53	220	»
330	De Smet, L.	61	4,476	»	366	M ^{lle} Hallez, L.-M.	42	4,160	»
331	Dodrimont, M.-J.	56	4,236	»	367	M ^{me} Van Oirbeeck-De Backer, A.-M.	45	789	»
332	Callebert, O.-M.-J.	54	940	»	368	Verheyen, E.-J.	56	1,482	»
333	M ^{lle} Gillet, M.-E.-E.	51	482	»	369	Volver, H.-J.	36	304	»
334	Godofroid, J.	55	2,333	»	370	M ^{me} V ^e Deladrier-Murlet, C.-L.	78	2,076	»
335	M ^{lle} Quertainmont, L.-E.	54	2,413	»	371	M ^{me} Legay-Gamache, F.-G.	43	510	»
336	M ^{me} Wadin-Guerlot, E.-J.	49	45	»					
337	Lycke, R.-J.	34	325	»					
338	Scheerlinck, C.-L.	62	4,294	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
372	M ^{me} Pirson-Wéry, M.-H.-J.	42	735	»	390	Hallaert, C.-L.	55	922	»
373	Ackx, C.	52	823	»	391	M ^{me} De Brauwere-Sneyers, M.-L.	55	178	»
374	Botte, G.-A.-M.	46	1,272	»	392	M ^{me} V ^e Dubois-Bouckaert, M.	79	452	»
375	M ^{me} Willekens-Van Dingenen, M.-C.	42	100	»	393	M ^{me} Biesbrouck-Coopman, E.-P.	49	75	»
376	Pelekmans, C.	48	804	»	394	Bruyère, A.-M.-F.	49	175	»
377	M ^{lle} Boutens, M.-J.	58	480	»	395	M ^{ll} Marchandise, A.-A.-J.	56	1,321	»
378	M ^{me} De Luyck-Richelle, A.-M.	55	175	»	396	M ^{me} Voigt-Van Eeckhondt, M.-M.-E.	31	282	»
379	M ^{me} Siméon-Holsters, L.-P.	46	1,430	»	397	M ^{me} Van Sinay-Bogaerts, J.-M.-G.	55	175	»
380	M ^{lle} Van Rossom, A.	55	88	»	398	M ^{me} Van den Oostende-Langleit, M.	51	844	»
381	M ^{lle} Dehaye, M.-C.	53	1,321	»	399	M ^{me} De Coster-Janssens, T.-R.	62	105	»
382	M ^{lle} Dehet, M.-P.-I.	57	404	»	400	Fontenelle, T.	65	2,125	»
383	M ^{me} De Hoon-Inghels, C.	60	1,102	»	401	M ^{me} V ^e Goffins-Zwendelaar, A.- M.-P.	72	106	»
384	Ligtvoet, N.-T.	64	1,018	»	402	M ^{me} Gernaert-Vandenhouten, E.-J.	45	883	»
385	M ^{me} Verlinden-Poulain, T.	43	564	»	403	Mahieu, E.-J.-P.-J.	57	2,550	»
386	Hougardy, L.-J.	51	1,246	»	404	M ^{me} Pocet-Demanet, M.-J.	54	809	»
387	Pfeiffenschneider - Vanderschoot, J.-T.	44	1,269	»					
388	Binamé, Z.-J.	35	424	»		TOTAL. fr.		501,633	
389	Assen, J.	50	1,428	»					